Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4288e séance

Mercredi 7 mars 2001, à 15 h 30

New York

Président :	M. Yel'chenko	(Ukraine)
Membres :	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Cooney
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Strømmen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Jerandi

Ordre du jour

Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique

Lettre datée du 28 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/185)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-27721 (F)

La séance est ouverte à 15 h 20.

M. Ouane (Mali) : Il y a six mois, jour pour jour, à l'initiative du Mali, et sous la présidence de M. Alpha Oumar Konaré, le Conseil de sécurité s'est réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, pour la deuxième fois de son histoire, pour examiner les moyens d'assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique.

Le Mali se félicite de l'esprit de coopération qui a rendu possible cette réunion historique, et je suis reconnaissant à la délégation ukrainienne d'avoir pris l'initiative d'organiser un débat public pour faire le point des recommandations figurant dans la résolution 1318 (2000) adoptée à cette occasion.

Pour tenir compte de votre appel à la brièveté, Monsieur le Président, je me bornerai à faire quelques observations sur deux des six questions soulevées dans l'excellent document de travail préparé par votre délégation. Ces questions mériteraient, de l'avis de ma délégation, qu'on y accorde une attention toute particulière.

C'est d'abord, la nécessité de renforcer la coopération et la communication entre l'ONU et les organisations régionales ou sous-régionales. Mon pays s'est prononcé à maintes reprises en faveur d'un véritable partenariat entre le Conseil de sécurité et ces organisations, partenariat qui les renforce mutuellement.

Nous nous réjouissons, à cet égard, des réunions du Conseil de sécurité avec, d'une part, le Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le 12 février 2001, et, d'autre part, le Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, les 21 et 22 février 2001, pour examiner respectivement, la situation dans la sous-région ouest-africaine et dans la région des Grands Lacs.

Ces réunions ont permis l'adoption des résolutions 1341 (2001) et 1343 (2001) qui, de l'avis de ma délégation, représentent un véritable test pour la détermination du Conseil de sécurité à faire face aux situations mentionnées.

La coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) doivent également être renforcées grâce à un appui et un engagement politiques durables. À cet égard, je voudrais souligner combien il importe que la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier soutiennent pleinement les efforts régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité et de règlement des différends.

Il est essentiel, en effet, d'agir rapidement en vue de la mise en oeuvre des accords de paix conclus sous l'égide de l'OUA et des organisations sous-régionales, notamment en veillant à fournir l'assistance logistique et financière nécessaire. Au demeurant, une action résolue du Conseil de sécurité en la matière est conforme à sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est satisfaisant que le Conseil de sécurité ait inscrit son action dans cette perspective à travers la déclaration de son président du 9 février 2001, qui appuie vigoureusement l'Accord de paix que le Gouvernement de l'État d'Érythrée et le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie ont signé à Alger le 12 décembre 2000.

Ma délégation considère, en outre, que le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder une importance égale à toutes les situations portant atteinte à la paix et à la sécurité internationales, et ce dans toutes les régions du monde.

Le Conseil de sécurité devrait réagir avec la même détermination et la même rapidité dès qu'il s'agit d'une situation qui menace la paix et la sécurité internationales.

Je rappelle que dans ce domaine, la Charte ne prévoit pas de catégorisation ni d'ordre de priorité. Il est de la responsabilité entière du Conseil de faire face avec le pouvoir que lui confère la Charte et les instruments dont il dispose.

Je voudrais, pour terminer, rappeler que la paix et la sécurité en Afrique ne peuvent être obtenues que grâce à une attention constante. Le débat d'aujourd'hui est une étape importante dans ce processus, car, comme le soulignait le Président Konaré, à la réunion du 7 septembre 2000, seule une approche globale et cohérente pourrait donner un impact large et durable au rôle effectif du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique, en assurant à tous une vie meilleure dans une plus grande liberté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mali de sa déclaration importante et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer, Monsieur le Président, de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à New York. Je suis heureux de revoir un ancien ami et un collègue à ce poste important et nous sommes persuadés que vous dirigerez nos travaux de manière très efficace ce mois-ci.

Je voudrais également d'emblée féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, pour l'énorme travail qu'il a accompli au mois de février. Nous nous réjouissons que les résultats obtenus pendant le mois de février aient été plus substantiels que ceux obtenus pendant janvier, même si février a été plus court que janvier, et nous nous en félicitons.

Nous voudrions également commencer en vous remerciant – et je limiterai là mes remerciements – d'avoir organisé ce débat. Nous considérons cette question particulièrement importante car elle fait progresser un des principes clefs en lequel nous avons foi, à savoir le principe de responsabilité. À cet égard, je dois dire qu'il est quelque peu inhabituel pour le Conseil de se réunir afin d'examiner ce que les chefs d'État et de gouvernement ont décidé il y a six mois, mais votre inclinaison à le faire prouve que nous sommes prêts à discuter de toutes les questions qui se présentent s'il y a lieu.

Nous sommes également heureux que le Secrétaire général ait pris le temps, en dépit de son calendrier chargé, d'ouvrir la séance. Il a fait des observations très importantes. Et d'après ce que j'ai compris, il s'est concentré sur un mot clef qui est, si j'ai bien entendu, « l'action ». Dans nos observations de ce matin – et j'essaierai d'être bref – nous allons nous concentrer sur un autre mot : le mot « résultats ». Ce sera là le thème de mes remarques de cet après-midi.

Dans votre document très utile, vous avez posé six questions que nous pourrions aborder au cours de ce débat. Mais nous avons en fait décidé de revenir sur une partie précédente du document où, avant même les six questions, vous avez posé au quatrième paragraphe de votre document de base quatre questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Je vais lire ces questions.

« De fait, au cours des années passées, le Conseil de sécurité a dû faire face à des questions vraiment fondamentales. S'est-il efficacement acquitté de sa principale responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales? Le Conseil est-il prêt à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie bien ciblée pour s'acquitter de la tâche principale que lui confie la Charte des Nations Unies? Y a-t-il une volonté commune de relever ce défi? Y a-t-il une vision commune de la manière dont on peut vraiment assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales? »(*S/2001/185, p. 2*)

Première question : le Conseil s'est-il acquitté efficacement de sa principale responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales? À cette question nous répondons que, comme toute autre institution, le Conseil a enregistré des succès et connu des échecs. Les intervenants de ce matin nous ont d'ailleurs donné des exemples aussi bien de succès que d'échecs. Nous pouvons nous estimer heureux que le monde dans son ensemble vive en paix. C'est là une grande réalisation de l'homme. Mais il nous reste encore beaucoup à faire pour que le fléau de la guerre disparaisse. Des millions de personnes vivent encore dans des situations de conflit et, comme les représentants de l'Algérie, de l'Égypte et de la Namibie, entre autres, l'ont fait remarquer, le Conseil a réagi de façon incohérente face à un grand nombre de ces conflits. Je mentionnerai certaines de ces incohérences.

Par exemple, alors que le Conseil a autorisé le déploiement d'une mission de 45 000 hommes au Kosovo, pour la République démocratique du Congo qui a la même superficie que l'Europe occidentale, le Conseil de sécurité n'a envisagé qu'une mission de 3 000 soldats de la paix.

Nous savons que ses raisons sont complexes et il n'est pas possible de les détailler ici. Au bout du compte, la communauté internationale nous jugera à l'aune des résultats que nous aurons obtenus sur le terrain. En fait, dans certains cas le Conseil s'est révélé incapable d'agir alors qu'il fallait vraiment agir. Certes, les cas les plus graves, que j'ai déjà mentionnés, ont été ceux du Rwanda et de Srebrenica. Mais alors même que le souvenir de ces exemples est encore frais dans nos esprits, certains Membres de l'ONU ont eu du mal à comprendre l'ambivalence continue du Conseil

de sécurité face à des cas réels aujourd'hui, notamment ceux de la Guinée, où se trouvent 500 000 réfugiés et dont les frontières avec la Sierra Leone et le Libéria continuent d'être menacées d'attaques. Il est clair qu'il faut sans doute agir avec plus d'efficacité dans ces régions.

Nous croyons, pour la même raison, que le Conseil doit suivre de très près les derniers événements au Burundi car, bien que le processus de paix ait été facilité par Nelson Mandela lui-même, nous continuons de rencontrer de graves difficultés.

Il est tout à fait paradoxal de constater qu'après tous les grandes déclarations que le Conseil de sécurité a faites, notamment en ce qui concerne la protection des civils en période de conflit armé – et la résolution 1318 (2000) adoptée au niveau politique le plus élevé du Conseil en est la preuve – malheureusement, de temps à autre, lorsque les civils se trouvent dans des situations dangereuses, le Conseil n'agit ni rapidement ni efficacement. Je prends note à cet égard des remarques formulées par les Ambassadeurs de l'Égypte et de la Namibie au sujet de la situation tragique des civils au Moyen-Orient.

Deuxième question : le Conseil est-il prêt à élaborer et à mettre en oeuvre une stratégie bien ciblée pour s'acquitter de la tâche principale que lui confie la Charte des Nations Unies? Notre réponse est la suite logique de la première question, vous ne serez donc pas surpris, Monsieur le Président, si je dis que les réponses du Conseil ont souvent été ponctuelles. Pour préserver sa liberté d'action, le Conseil n'a pas élaboré de critères ni de principes systématiques d'intervention, ce qui explique le manque de cohérence des réponses ponctuelles. Ce qui nous préoccupe est le fait que l'autorité et la crédibilité du Conseil seront diminuées par ces réponses ponctuelles plutôt que systématiques. Peut-être le Conseil agit-il en fonction d'une stratégie, mais si tel est le cas, cette stratégie n'est malheureusement pas évidente pour l'ensemble du public à l'extérieur.

Troisième question : y a-t-il une volonté commune de relever ce défi? Nous savons tous que pendant la majeure partie de la guerre froide le Conseil était divisé. Brièvement, après la fin de la guerre froide, le Conseil a fait preuve d'une volonté commune. Au début des années 90 les problèmes et les catastrophes qui se sont produits en Somalie, en Bosnie, etc., ont malheureusement sapé en partie cette volonté commune. Le défi lancé au Conseil aujourd'hui, et il s'agit là d'un défi véritable, est de reconstruire cette volonté commune. Nous pensons, en tant que petit État, que ce sont les grandes puissances qui doivent assurer un rôle de chef de file dans ce domaine. Nous devons également faire preuve, comme je l'ai dit plus tôt, d'une volonté commune sur le terrain. Cette volonté s'est manifestée au Timor oriental, au Kosovo et peut-être en Sierra Leone, mais dans d'autres régions qui ont également été mentionnées ce matin, le Conseil n'a pas agi avec la même efficacité.

Quatrième et dernière question : y a-t-il une vision commune de la manière dont on pourrait vraiment assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales? Encore une fois, la réponse, si nous voulons être tout à fait honnêtes avec nous-mêmes, est négative. Nous n'avons pas encore de vision commune. C'est peut-être là l'une des tragédies que connaît aujourd'hui le Conseil. La Charte lui donne des pouvoirs et des responsabilités considérables, mais les pays responsables de ces pouvoirs et de ces responsabilités ne se sont peut-être pas bien acquittés des responsabilités que leur donnait la Charte. Il est donc temps pour nous d'élaborer une vision commune. Nous espérons que ce débat nous permettra d'y parvenir.

En conclusion, je serai honnête. Pour être bref, j'ai limité la longueur de mes réponses, à la suite de quoi j'ai été très dur dans mon évaluation, peut-être excessivement dur. Mais je l'ai été pour une raison très claire. Cette raison est que de nombreux petits États comme Singapour voudraient voir un Conseil qui serait plus fort plutôt que plus faible. Nous pensons que le seul moyen d'y parvenir est d'organiser des discussions honnêtes et publiques sur les questions que vous avez soulevées, Monsieur le Président, dans votre document.

Nous pensons également que pour que le Conseil devienne fort et efficace il lui faut entretenir des relations bonnes et solides avec le reste de la communauté internationale. L'un des problèmes que nous soulignons de temps à autre tient au fait qu'il y a parfois malheureusement une absence de communication entre le Conseil de sécurité et le reste de la communauté internationale. Nous espérons qu'un débat comme celui-ci, s'il est mené ouvertement et honnêtement permettra de réduire cette absence de communication et nous permettra donc d'avoir un Conseil de sécurité plus efficace. Nous vous remercions donc, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Singapour des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Levitte (France) : Merci, Monsieur le Président, pour avoir organisé ce débat qui nous permet en effet, comme l'a dit l'Ambassadeur de Singapour de vérifier où nous en sommes dans la mise en oeuvre d'une résolution qui est notre feuille de route, puisqu'elle a été adoptée par les chefs d'État eux-mêmes. Il était bon d'entendre ce matin le jugement porté sur notre travail par les Ambassadeurs des États non-membres du Conseil qui souhaitaient s'exprimer. La Suède l'a fait au nom des pays de l'Union européenne. Elle a couvert un large champ et je voudrais, comme vous nous y avez invités, réagir aux interventions de ce matin et aussi à celles de cet après-midi dans l'esprit de débat interactif qui manque souvent à nos travaux.

Je commenterai cinq remarques qui ont été formulées dans le cadre de ce débat. La première remarque porte sur l'effectivité des décisions du Conseil de sécurité. Ce matin, M. Kofi Annan y a insisté : adopter des résolutions, c'est bien. Il est mieux encore de les mettre en oeuvre sur le terrain. Et plusieurs pays ce matin y sont revenus avec insistance : l'Argentine, l'Algérie, le Pakistan, la Croatie. Une volonté politique de mettre en oeuvre les résolutions est indispensable.

C'est un vrai message qui s'adresse aux 15 membres du Conseil. Mais ce message s'adresse à la communauté internationale tout entière par définition puisque, bien souvent, c'est bien au-delà des 15 pays membres du Conseil de sécurité que les résolutions doivent être mises en oeuvre, et je pense notamment aux parties en conflit elles-mêmes. Ce sont elles d'abord qui sont invitées à mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité et je crois qu'il y a là un message : nous sommes tous concernés, de près ou de loin, par la mise en oeuvre des résolutions que nous adoptons dans cette salle, à commencer par les parties en conflit auxquelles s'adressent la plupart du temps nos résolutions.

Mon deuxième commentaire porte sur le rôle des organisations régionales. C'est un débat difficile, mais je crois que sur ce plan le Conseil de sécurité a fait des progrès.

Plusieurs délégations ce matin en ont parlé longuement – le Canada, la Suède au nom de l'Union européenne, l'Argentine à nouveau. Elles ont souligné l'importance qu'elles attachaient à cette concertation entre le Conseil et les organisations régionales. Je crois pouvoir dire que dans cette salle, les membres du Conseil éprouvent exactement la même volonté de travailler chaque jour davantage avec les organisations régionales, et à vrai dire, c'est ce que nous faisons de plus en plus.

Hier, nous avons reçu – je crois que c'était une première depuis la création des Nations Unies – le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), puisque cette organisation est en charge au Kosovo de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR). Mais auparavant, nous avions reçu au mois de janvier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à travers le Ministre roumain des affaires étrangères. Si on se tourne vers l'Afrique, c'est de plus en plus souvent que nous recevons les ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'était encore le mois dernier sous la présidence de Saïd Ben Mustapha. C'était en juin également sous présidence française, et au cours des mêmes mois de février et de juin, nous avions reçu les ministres venus de l'Afrique centrale, ministres membres du Comité politique pour l'application de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, pour nous parler de la crise de la République démocratique du Congo.

Donc, je crois que la concertation existe. Le problème est de la mettre en oeuvre de façon satisfaisante et là, il me semble que nous avons deux difficultés. D'abord, les organisations régionales elles-mêmes ou plus encore, sous-régionales, parce que ce sont des organisations qui sont en voie d'émergence, qui n'ont pas encore toujours la cohésion nécessaire et moins encore les moyens de mettre en oeuvre leurs décisions, et donc elles se tournent vers le Conseil de sécurité pour cela. Mais quand le Conseil de sécurité n'est pas associé très tôt à l'élaboration des décisions, alors nous avons une difficulté parce qu'on nous confie parfois des missions que le Conseil ne souhaite pas accomplir. Je pense à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka par exemple. L'Accord de Lusaka nous demande à nous d'aller désarmer les forces négatives Interahamwe et anciennes Forces armées rwandaises. Je crois qu'il y a unanimité dans ce Conseil pour estimer que le Conseil ne peut pas accomplir cette mission. Donc je crois que le dialogue, c'est bien, mais il faut l'avoir très en amont lorsqu'une organisation régionale ou sous-régionale souhaite confier plus tard un mandat, une mission au Conseil de sécurité.

Le deuxième point difficile, c'est de trouver le juste équilibre entre le respect que le Conseil doit aux organisations régionales et sous-régionales qui souhaitent accomplir leur tâche en faveur de la paix, et la responsabilité première qui revient au Conseil de sécurité. Il me semble que la résolution que nous avons adoptée ce matin à propos de la crise de l'Afrique de l'Ouest et du rôle du Libéria, montre que, après des jours et des jours de dialogue parfois difficile, mais finalement productif et utile, nous sommes arrivés à un consensus non seulement entre les 15 membres du Conseil, mais entre le Conseil et la CEDEAO. Et je crois que la résolution de ce matin est un bon exemple de dialogue persévérant et, au bout du compte, constructif entre le Conseil et une organisation sous-régionale.

Ma troisième remarque porte sur une critique qui a été adressée au Conseil par plusieurs orateurs ce matin sur la pusillanimité du Conseil. Nous ne sommes pas assez allants, nous ne sommes pas assez courageux, nous devrions faire mieux. L'Ambassadeur de Singapour l'a dit avec son éloquence habituelle. Et on a tous en tête bien des exemples pour montrer que nous aurions dû faire plus et, en tout cas, mieux. Certes, mais la question que nous devons nous poser là est : que voulons-nous faire?

Je répondrais à l'Ambassadeur de Singapour qui citait les chiffres. Nous avons actuellement 45 000 hommes de l'Alliance atlantique au Kosovo qui représente sans doute à peine 5 % du territoire et probablement pas plus de 10 % de la population de la République démocratique du Congo. Et donc la question qu'il posait implicitement est celle de savoir si le Conseil de sécurité est prêt à envoyer 500 000 hommes en République démocratique du Congo. Poser la question ainsi montre que nous ne pouvons pas, si nous sommes lucides, confier la même mission au Congo que celle que nous avons confiée à l'OTAN au Kosovo. Au Kosovo, il s'agit d'imposer la paix avec les moyens nécessaires pour le faire. Au Congo, nous avons, après un long débat, décidé que nous allions accompagner la volonté des parties elles-mêmes, observer leur désengagement puis leur retrait. Je crois que chaque crise doit être jugée à la lumière à la fois de ce qu'elle représente par elle-même, mais aussi des moyens que le Conseil peut, de façon réaliste, espérer rassembler, et là, au-delà de ce Conseil, il faut se tourner vers les pays membres qui sont dans cette salle. Combien d'hommes sommes-nous capables de rassembler pour aller au Congo ou en Sierra Leone?

Ceci me conduit à ma quatrième remarque sur les opérations de maintien de la paix elles-mêmes. Nous avons la directive que nous ont assignée nos chefs d'État. Nous avons aussi le rapport Brahimi. Nous souhaitons l'appliquer complètement. Mais là, je voudrais revenir plus en détail sur le Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), parce que plusieurs des intervenants ce matin se sont posé la question de savoir si nous avions eu raison. Et Kishore Mahbubani a reposé la question. Je crois, puisque nous avons eu cette réflexion au moment de l'adoption ou à la veille de l'adoption de la résolution 1341 (2001), que nous pouvons éclairer un peu nos partenaires au-delà des membres du Conseil. Nous avons eu, au moment où nous nous sommes dit : est-ce qu'on y va?, une vraie discussion, et au terme de cette discussion, nous nous sommes dit, nous pouvons y aller, en tout cas, nous devons y aller. Encore une fois, notre mandat, le mandat que nous nous sommes confié et que nous avons confié à la MONUC n'est pas d'imposer la paix – nous n'en avons pas la capacité – mais de vérifier la mise en oeuvre de l'Accord que les parties elles-mêmes ont signé et qu'elles veulent, nous disent-elles, mettre en oeuvre.

S'il s'agit bien de vérifier la mise en oeuvre d'un accord de désengagement, oui, les moyens sont suffisants actuellement. Et il s'agissait à travers cette première étape d'accompagner une dynamique de paix dont les ministres venus nous rencontrer à New York portaient témoignage dans leurs déclarations. Mais il s'agit là d'une première étape qui doit être suivie d'autres étapes : le vrai retrait vers les frontières de toutes les forces étrangères. Et il faudra nous retrouver pour accompagner cette deuxième étape en réexaminant le mandat et les moyens nécessaires pour ce faire. C'est la tâche qui nous attend à la mi-mai lorsque nous nous rendrons dans la région.

Je crois que le vrai message pour les opérations de maintien de la paix, c'est le partenariat que nous nous engageons à conduire avec les parties en conflit elles-mêmes. Et c'est là que nous devons bien faire comprendre à la communauté internationale tout entière que c'est un pacte qui est scellé, et que lorsqu'il est violé, comme il l'a été par exemple en Sierra Léone, alors le Conseil de sécurité doit agir et prendre tous les moyens d'agir. C'est ce que nous avons fait ce matin.

Et j'en viens à ma cinquième et dernière remarque : les sanctions. Elles sont le complément néces-

saire. Entre les mots et la force des armes, nous avons un moyen : les sanctions. Les sanctions ont été critiquées par certains ce matin, et la France elle-même a des interrogations parfois sur les sanctions. Mais au-delà des interrogations, je crois qu'il faut reconnaître que notre Conseil a beaucoup progressé au cours des derniers mois dans l'élaboration d'une véritable nouvelle doctrine mieux affûtée, mieux ciblée, et qui, peu à peu, s'inscrit dans les faits. Entre la résolution sur l'Éthiopie-Érythrée, celle sur la Sierra Leone, celle sur l'Afghanistan, celle ce matin sur le Libéria, nous avons progressivement mieux ciblé les sanctions sur les principaux dirigeants plus que sur la population.

Deuxièmement, nous avons établi des critères et des objectifs de plus en plus clairs, des critères de levée clairs et vérifiables.

Troisièmement, nous avons le souci d'une évaluation préalable de l'impact humanitaire des sanctions sur les populations. C'est un vrai progrès.

Quatrièmement, je crois pouvoir dire que quatre fois sur quatre, ces derniers mois, nous avons adopté des sanctions à durée limitée. Ce n'est pas une preuve de faiblesse. C'est la volonté du Conseil de réexaminer au bout d'un an, lorsque le terme arrive, où nous en sommes, s'il faut continuer et comment. C'est un progrès, je crois.

Et enfin, cinquièmement, nos sanctions ont un caractère qui est, je dirais, plus incitatif que punitif. Il s'agit d'amener ceux que nous visons à corriger leur comportement, à revenir à un strict respect de la loi internationale.

Pour tout cela, la France estime qu'il nous faut un mécanisme de surveillance permanent, modeste. Nous plaidons pour la mise en place de ce mécanisme permanent.

Et je terminerai là-dessus. Il me semble qu'au bout du compte, ce débat est utile parce qu'il permet de façon interactive de réfléchir sur ce que nous faisons, en constatant qu'il y a encore du chemin à faire et c'est le privilège de l'Ambassadeur de Singapour de le dire avec sa lucidité abrasive, mais la France tient aussi à dire que du chemin a déjà été fait.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : D'abord, Monsieur le Président, je vous remercie, vous et la délégation de l'Ukraine, de nous avoir présenté un document de travail nous poussant à évaluer ce que nous avons entrepris pour répondre aux objectifs que nous ont fixés nos chefs d'État et de gouvernement au sommet du Conseil de sécurité, le 7 septembre 2000. Cet examen par le Conseil, et le fait d'avoir les non-membres du Conseil qui expriment leurs vues au cours de ce débat public, ne peuvent qu'aider le Conseil à assumer son mandat et à élargir l'appui de l'ensemble des Membres pour ses actions.

Monsieur le Président, vous avez posé un certain nombre de questions relatives à la déclaration adoptée dans la résolution 1318 (2000). Les réponses à ces questions peuvent servir à mesurer notre engagement à mettre en oeuvre les décisions prises. S'il n'est pas possible de donner des réponses détaillées à chacune des questions dans le temps imparti, ma délégation souhaite saisir cette occasion pour mettre en lumière brièvement les domaines dans lesquels le bilan du Conseil depuis le sommet prouve la volonté ou le manque de volonté de répondre à la résolution 1318 (2000).

Le temps qui s'est écoulé depuis le sommet a été une période extrêmement chargée pour le Conseil de sécurité. Nous avons continué d'être occupés par un certain nombre de conflits et d'autres questions qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le bien-être social, politique et économique de la communauté mondiale. La situation humanitaire dans de nombreux pays a encore été exacerbée par des conflits armés et des catastrophes naturelles. Nous avons vu une augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui met à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à soulager les souffrances d'une grande majorité de ceux qui sont touchés. Les femmes et les enfants ont subi la plus grande partie de ces catastrophes humanitaires, et les besoins ont de loin dépassé les ressources disponibles. La communauté internationale cherche les moyens de relever le défi de la pandémie du VIH/sida, que le Conseil de sécurité a considérée comme constituant une menace sérieuse à la paix et la sécurité internationales.

La déclaration du Conseil de sécurité a affirmé sa détermination d'accorder une priorité égale au maintien de la paix et de la sécurité dans chaque région du monde et a pris l'engagement « d'assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et

de la sécurité internationales, en particulier en Afrique ». [*Résolution 1318 (2000)*]

Au cours du débat du sommet du Conseil de sécurité, le Premier Ministre de la Jamaïque, M. P. J. Patterson, a exposé la position de la Jamaïque sur les questions clefs de la réforme du Conseil; le rôle de l'ONU dans la protection des plus vulnérables – les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays; la nécessité de faire naître la volonté politique requise pour agir contre les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire international; l'exigence que le Conseil prenne des mesures pour que ses actes soient plus efficaces, spécialement en ce qui concerne la conception et l'application des sanctions; le rôle de l'ONU dans le trafic illégal des armes légères; la prévention des conflits comme étant de la plus haute importance dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales; et le rôle indispensable des organisations régionales et sous-régionales dans les efforts de consolidation de la paix.

Des mesures importantes ont été prises par le Conseil pour traiter d'un bon nombre de ces questions, mais elles doivent être suivies d'autres actions concrètes. Certaines des mesures prises témoignent clairement du fait que le Conseil est conscient de certaines de ses faiblesses et apportent la preuve de ses efforts visant à obtenir de meilleurs résultats dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, le Conseil a entrepris un examen détaillé des recommandations du rapport Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies, qui s'est traduit par l'adoption de la résolution 1327 (2000) du 13 novembre 2000, définissant une doctrine pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil a reconnu à l'unanimité la nécessité d'améliorer la façon dont les opérations de maintien de la paix sont conçues et mises en oeuvre et le besoin d'impliquer d'une manière importante tous les acteurs pertinents pour que le maintien de la paix soit couronné de succès. Certaines de ces recommandations ont été appliquées, mais si la résolution 1327 (2000) a établi une doctrine pour les opérations de maintien de la paix, le Conseil doit à présent définir les modalités et mécanismes pour mettre en oeuvre les changements institutionnels.

Deuxièmement, le Conseil y a donné suite avec un examen du besoin d'explorer des stratégies de sortie au moment où l'on examine la création d'une opération de maintien de la paix. La Jamaïque a appuyé les conclusions selon lesquelles le Conseil doit chercher à faire en sorte que les accords de paix qui exigent la participation de l'ONU dans le maintien de la paix prévoient un objectif politique clair; qu'ils répondent à des conditions minimales pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies; et que ces accords intègrent des tâches pratiques, définies, et des délais pour leur mise en oeuvre, ainsi que des critères pour le désengagement final. Le Conseil a promis de chercher scrupuleusement à éviter une répétition des erreurs du passé en définissant ses stratégies de sortie à l'avenir. Seul le temps dira si nous pouvons ou non tenir cet engagement.

Troisièmement, en janvier de cette année, le Conseil a adopté une approche pragmatique pour amener les pays qui fournissent des contingents à examiner les relations existant entre eux, le Secrétariat et le Conseil lui-même. Les pays qui fournissent des contingents et d'autres membres de la communauté des Nations Unies ont eu l'occasion de partager leurs vues avec le Conseil sur les façons d'améliorer ces relations et, ce faisant, d'augmenter les chances de succès dans les opérations de maintien de la paix. Cela s'est fait conformément à la doctrine établie par la résolution 1327 (2000). Les pays qui fournissent des contingents ont fait au Conseil un certain nombre de recommandations importantes visant à renforcer les opérations de maintien de la paix et à faire participer les pays qui fournissent des contingents à un effort de collaboration. À la suite de ces discussions et de la détermination de trouver les moyens de renforcer son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le 31 janvier de cette année, le Conseil de sécurité a créé un Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, qui examine actuellement à titre prioritaire les recommandations faites par les pays qui fournissent des contingents.

Quatrièmement, lors d'un débat public auquel a participé un grand nombre de Membres de l'ONU, le Conseil a examiné l'importance de mesures de consolidation de la paix avant et après les conflits pour éviter que les conflits n'éclatent en premier lieu et ne se reproduisent une fois qu'un règlement pacifique a été obtenu. À cet égard, la consolidation de la paix a été reconnue comme un instrument important de promotion d'une paix et d'un développement durables. Si c'est le cas pour chaque région du monde, et si cela fait partie intégrante des processus de paix des Balkans et du Ti-

mor oriental, le Conseil a reconnu que cette démarche devait aussi faire partie de toutes les opérations de paix. Le Conseil de sécurité a encouragé la participation d'autres organes de l'ONU, ainsi que de la communauté financière internationale, des organisations régionales et sous-régionales et d'autres protagonistes clefs en matière de consolidation de la paix, dans le cadre de l'examen de cas particuliers tels que la Guinée-Bissau et la République centrafricaine. Le Conseil a reconnu que la consolidation de la paix était un instrument important et indispensable de prévention des conflits et que la participation des organisations régionales était essentielle au règlement durable de ces situations de conflit.

Cinquièmement, le Conseil s'est consacré également à la recherche de solutions à des conflits spécifiques, notamment en Afrique, où les conflits de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo ont reçu un traitement prioritaire. D'autres avant moi ont fait allusion aux réunions tenues avec les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Comité politique du processus de paix de Lusaka ; à l'engagement de coopération et de collaboration pris par le Conseil en vue de rétablir une paix durable dans ces régions. En travaillant avec ces groupes sous-régionaux, le Conseil a cherché à faire progresser le processus de paix dans ces zones, où l'on observe maintenant quelques signes de progrès manifeste. Il est impératif que le Conseil maintienne son engagement face à ces questions. D'autres conflits, comme la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, sont, quant à eux, sur le point d'être réglés.

Le seul domaine sur lequel il a été difficile de progresser est celui de la protection des civils en période de conflit. Un exemple en est la situation qui règne actuellement en Afrique occidentale, dans la zone de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria, où la vie de milliers de civils est en danger. Demain, le Conseil discutera précisément, avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de ce que la communauté internationale peut faire pour aider ceux qui se tournent vers nous pour être secourus. Je voudrais remercier les États Membres qui, en Afrique et ailleurs, ont, aux prix de grands sacrifices pour leur économie et leur société, offert refuge à un grand nombre de réfugiés. Malheureusement, nous devons les exhorter à continuer de le faire.

Sixièmement, le débat sur le thème des femmes, de la paix et de la sécurité a permis d'axer l'attention sur le rôle important que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Nous avons reconnu l'importance d'une participation égale et intégrale des femmes à tous les efforts déployés en vue de maintenir et de promouvoir la paix et la sécurité. Le Conseil a exhorté le Secrétariat à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes aux opérations de maintien de la paix et à élargir le rôle et la contribution des femmes dans les opérations de l'ONU sur le terrain, en particulier pour ce qui est des observateurs militaires, des forces de police civile et du personnel humanitaire et des droits de l'homme. Alors que nous nous apprêtons à célébrer, demain, la Journée internationale de la femme, nous attendons du Conseil de sécurité d'autres décisions sur ces points.

Septièmement, le Conseil de sécurité a entrepris une évaluation critique des questions générales liées aux sanctions, et un certain nombre de points sur lesquels un consensus est déjà apparu se retrouvent dans les régimes de sanctions adoptés récemment. C'est là un domaine dans lequel l'appui total de l'ensemble des Membres est crucial pour une mise en oeuvre efficace.

Dans le courant de l'année, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale auront la possibilité de recevoir et d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits, demandé par le Conseil en juillet 2000. Le rapport du Secrétaire général nous fournira l'occasion d'étudier comme il se doit le rôle de la prévention des conflits dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que d'examiner les répercussions néfastes des conflits sur la situation économique, sociale et politique en Afrique et ailleurs. Il nous permettra également d'institutionnaliser les mesures de prévention des conflits, et de contribuer par là à une croissance économique soutenue et à un développement durable. Ma délégation estime que les Membres de l'ONU ne doivent pas perdre de vue cette possibilité. Nous attendons avec intérêt de voir appuyée une conception proactive de la prévention des conflits, outil important de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier une fois de plus d'avoir organisé ce débat. Nos chefs d'État et de gouvernement ont confié au Conseil une responsabilité considérable; c'est à nous d'obtenir des résultats.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Le sommet du Conseil de sécurité tenu en septembre dernier a décidé de renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité dans son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique. Le débat d'aujourd'hui sur les moyens de mettre en oeuvre l'esprit du sommet est aussi bien nécessaire qu'opportun. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative et des efforts que vous avez consacrés à la tenue de ce débat public.

Dans leurs déclarations de ce matin, beaucoup de nos collègues représentant des États non membres du Conseil ont présenté des observations, des propositions et même, parfois, des critiques sur le travail du Conseil de sécurité. Pour renforcer ses travaux, il importe au plus haut point que le Conseil tienne compte des points de vue des États Membres de l'ONU.

Au cours des six derniers mois, le Conseil de sécurité a consenti des efforts supplémentaires et enregistré quelques progrès au niveau de la surveillance et de l'endiguement des conflits et différends internationaux. Le Conseil a continué d'accorder une attention particulière à l'Afrique. Il a répondu rapidement à l'Accord de cessez-le-feu conclu entre l'Éthiopie et l'Érythrée en déployant une mission de maintien de la paix dans la région. Il a poursuivi son examen de la situation en Sierra Leone, déployant même des efforts particuliers pour y porter remède, par des initiatives telles que l'envoi d'une mission dans ce pays et dans les pays concernés d'Afrique de l'Ouest, et le renforcement de la coordination avec les organisations régionales également concernées. En outre, dans le cas de la situation nouvelle en République démocratique du Congo, il a rapidement adopté une résolution sur le déploiement de la prochaine phase de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

En ce qui concerne le renforcement de sa capacité de maintien de la paix, le Conseil de sécurité a entamé le processus en septembre dernier en dirigeant l'examen du rapport Brahimi. Il a créé un groupe de travail plénier chargé de poursuivre ses délibérations sur les questions pertinentes. Les sages recommandations du rapport Brahimi sont actuellement graduellement mises en oeuvre. Ainsi, la communication et la coordination avec les organisations régionales pertinentes et les pays fournisseurs de contingents ont été encore renforcées, ce qui représente une évolution positive, généralement appuyée par les pays fournisseurs de contingents. Nous avons également vu, à la fin de l'année dernière, le règlement de la question des contributions aux opérations de maintien de la paix, ce qui permettra de renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'apport fourni par les États Membres à cette fin, et par certains membres du Conseil en particulier, mérite d'être noté.

Le Conseil a également déployé des efforts louables pour venir à bout des points chauds de la planète, mettre fin aux conflits et faire oeuvre de diplomatie préventive. Soucieux d'endiguer le violent conflit entre la Palestine et Israël, les membres du Conseil et les États Membres ont travaillé d'arrache-pied pour trouver une solution acceptable par toutes les parties. Cependant, les efforts déployés par le Conseil face à un certain nombre de questions qui représentent une menace à la paix et à la sécurité régionales et mondiales – y compris le conflit palestino-israélien – n'ont jusqu'à présent pas donné de résultats utiles ou satisfaisants. Sur certaines questions, le Conseil n'a pas été en mesure de jouer pleinement son rôle. Certains autres problèmes restés longtemps sans solution ont représenté un véritable défi à l'autorité du Conseil de sécurité. Les raisons de tout ce qui précède, souvent multiples, ont déjà été citées par certains orateurs précédents et méritent que le Conseil de sécurité s'y arrête.

En qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours attaché une grande importance au rôle du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Gouvernement chinois garde une attitude sérieuse et responsable en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'esprit au sommet du Conseil de sécurité et insiste particulièrement sur l'action. Par exemple, la Chine a continuellement placé les questions africaines en tête de liste des priorités de son ordre du jour et s'est engagée à apporter sa propre contribution, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil, en matière de paix et de développement en Afrique.

S'agissant des questions sur lesquelles il y a encore des divergences et auxquelles il n'y a pas de solution facile, nous avons toujours affirmé que des solutions acceptables pour toutes les parties devraient être recherchées avec sérieux en explorant une communauté d'idées sur la base des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et au service des intérêts suprêmes de la paix et de la sécurité internationales et régionales. Dans cet esprit, par exemple, la Chine a participé activement aux discussions sur la question

des opérations de maintien de la paix, ainsi que la question du barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix, et a fait des efforts et des contributions constructifs à cet effet. Le Gouvernement chinois oeuvre actuellement pour créer les conditions de sa participation renforcée dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En plus du personnel que la Chine a déjà fourni ou fournira aux différentes opérations de maintien de la paix, le Gouvernement chinois collabore actuellement avec le Secrétariat sur les détails de la fourniture par la Chine de contingents logistiques aux opérations de maintien de la paix. En un mot, beaucoup reste à faire pour améliorer et renforcer le travail du Conseil de sécurité, et nous sommes prêts à faire des efforts inlassables avec les autres membres du Conseil et tous les États Membres de l'ONU à cette fin.

Avant de terminer, je voudrais aborder brièvement la question touchant à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. La charge de travail du Conseil s'est alourdi à un tel rythme que, avec le temps, cela portera atteinte à l'efficacité, à la fonction et à la capacité du Conseil de traiter des questions importantes de paix et de sécurité de manière opportune et efficace. Par conséquent, la délégation chinoise a continuellement appuyé la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Un rendement accru et une plus grande transparence constituent deux importants éléments de la réforme. Un équilibre devrait être trouvé entre les deux pour favoriser une telle réforme. Le Conseil de sécurité se concentrer sur les questions fondamentales du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est irréaliste de surcharger l'ordre du jour du Conseil avec toutes les autres questions importantes qui sont inscrites à l'ordre du jour de l'ONU.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Le débat que le Président du Conseil a avec sagesse initié sur ce sujet représente une excellente opportunité, à la fois pour passer en revue les domaines sur lesquels notre attention devrait se porter au cours des six prochains mois dans le cadre du suivi de la déclaration de nos chefs d'État et de gouvernement de septembre dernier et pour entendre les vues des non-membres du Conseil sur les points sur lesquels ils souhaitent que nous portions notre action. À la suite des pressions exercées sur lui, le Conseil de sécurité a progressivement changé sa façon d'agir. Je souhaiterais que ce changement s'accélère. À la fin de mon intervention, je ferai certaines observations dans ce domaine pour répondre à ce qu'ont dit les Ambassadeurs de Singapour et de France.

Le principe du suivi ainsi que son essence ont largement été abordés dans l'excellente déclaration de l'Union européenne ce matin. Je ne reviendrai pas dessus. Nous traitons de la question en des termes plutôt généraux, et il va falloir bientôt que nous posions le problème en des termes plus spécifiques. Je ne suis pas sûr toutefois que nous le ferons aujourd'hui. Il nous faudra peut-être poursuivre ce débat.

Ce n'est pas vos quatre questions, Monsieur le Président, mais vos six questions figurant dans le deuxième paragraphe de votre document que je voudrais relever, avant de terminer par quelques observations.

Premièrement, avons-nous fait preuve d'efficacité dans l'attention particulière que nous avons accordée à l'Afrique? Sans aucun doute, nous nous sommes avérés moins efficaces que ne le mérite l'Afrique. Mais le Conseil de sécurité a continué de porter son attention sur les conflits africains, et les spécificités des conflits africains, que vous avez mentionnées, sont traitées de façon plus directe, dans les cas, surtout, de la Sierra Leone, de la République démocratique du Congo et de l'Angola. Toutefois, ce qui revêt une importance encore plus grande pour ce qui est de l'évolution récente, c'est que les Africains eux-mêmes commencent à adopter une attitude pragmatique face aux conditions particulières qui ont amené l'Afrique au bord de l'abîme et qui ont fait que le continent reste à la traîne en matière de développement. Un sentiment de renouveau et de partenariat, tant entre les Africains qu'entre l'Afrique et le reste du monde s'est créé.

De même, comme l'a déclaré précédemment l'Ambassadeur Levitte, il faut que s'établisse un partenariat entre le Conseil de sécurité et les parties à un accord de paix – il faut donc établir un partenariat entre le monde extérieur, en particulier le monde développé, et le continent africain. Enfin, de l'avis du Royaume-Uni, les Africains et leurs partenaires non africains commencent à rechercher des solutions aux problèmes africains et ne se tournent plus vers le passé pour accuser et regretter. En tant qu'organisation, l'ONU doit consolider rapidement cette approche, pas seulement pour ce qui est du financement du développement et des autres questions que traite le Conseil économique et social, mais également pour le maintien de la paix.

Deuxièmement, est-ce que le Conseil de sécurité accorde une égale priorité à tous les conflits ou à toutes les situations de crise? Bien sûr que non. Le Conseil de sécurité n'a pas de baguette magique qu'il brandit pour faire disparaître tous les conflits de la même façon. Nous devons nous concentrer sur ceux qui sont les plus à même d'être résolus – et même là nous faisons face à des difficultés extrêmes. Cependant nous devenons peu à peu plus professionnels et sérieux dans notre gestion des conflits. Si cela nous garantit un plus grand succès, d'autres régions et États en conflit se tourneront plus certainement vers l'ONU pour demander son aide, et l'ensemble du système international de prévention des conflits et de consolidation de la paix acquerra confiance et cohésion. Pour le moment, il nous faut être sélectif.

Certains orateurs ce matin et l'Ambassadeur Mahbubani cet après-midi ont soulevé la question du manque de cohérence. Nous ne pouvons pas éviter les problèmes que l'on nomme manque de cohérence simplement en se résolvant à une plus grande cohérence. Il faut aller plus loin. Je veux mentionner à mes partenaires du Conseil et à la large audience une importante observation que l'ancien Ministre britannique des affaires étrangères, Douglas Hurd, a faite dans un récent article sur les décisions de politique générale. Il a dit que le fait que la communauté internationale ne peut intervenir partout pour protéger les droits de l'homme ou pour promouvoir la paix et la sécurité ne saurait être une raison pour ne pas agir quand nous le pouvons. Mais, c'est une raison pour cesser de trop philosopher sur le sujet.

C'est aussi une raison pour ne pas confondre les décisions de politique générale avec les obligations au titre du droit international. La plupart du temps, le Conseil de sécurité traite des décisions de politique générale sans répondre à une obligation au titre du droit international. Assumer une responsabilité principale en matière de paix et de sécurité n'est pas une obligation au titre du droit international; c'est une description d'une fonction. Douglas Hurd a dit qu'au moment où ceux qui prennent de telles décisions essaient de les étayer en arguant qu'ils relèvent du droit international, ils sont aussitôt dénoncés comme des hypocrites pour ne pas avoir invoqué cette même nécessité au cours d'autres tragédies dans le monde, auxquelles ils n'avaient aucune intention de remédier. Il nous faut être modestes dans nos bonnes actions, non seulement du fait des limites prudentes à nos propres forces mais parce que, quoi que nous fassions, les conséquences seraient pires dans le monde si nous ne faisions rien.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix font maintenant l'objet d'un examen sérieux, et nous avons beaucoup de travail à faire, au sein du système des Nations Unies en général, pour mettre complètement en oeuvre le rapport Brahimi (*S/2000/809*). Le Conseil de sécurité a mis en place un groupe de travail pour assurer le suivi de ses propres responsabilités à cet égard. Nous devons tous être prêts à agir en ce qui concerne l'examen du Département des opérations de maintien de la paix lorsqu'il présentera son rapport en mai. Et le Secrétariat doit faire avancer les autres travaux prévus par le plan de mise en oeuvre. C'est le domaine thématique le plus important que le Conseil doit mener à bien en 2001.

Quatrièmement, dans le cadre du rapport Brahimi, l'approche des Nations Unies face à la prévention des conflits mérite une attention toute particulière, parce que jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à trouver un moyen véritablement efficace de prévenir les conflits, même lorsque nous sommes conscients qu'ils sont sur le point d'éclater. Le rapport du Secrétaire général, que nous attendons pour mai, constitue le prochain jalon important. Nous avons déjà discuté de la consolidation de la paix au Conseil, et nous avons reconnu que la coordination entre le Conseil de sécurité et d'autres parties du système des Nations Unies est quelque chose d'essentiel. Mais avons-nous déjà concrétisé cela ? Non, nous ne l'avons pas fait. Le moment est venu de rapprocher le Conseil de sécurité d'autres parties du système.

Pour commencer, le Royaume-Uni organisera au cours de sa présidence du mois d'avril, une réunion entre les membres du Conseil et le Bureau du Conseil économique et social, ainsi qu'avec d'autres grands protagonistes des Nations Unies chargés de la gestion des conflits, afin de discuter de la coordination et d'une action cohésive sur la consolidation de la paix et la gestion des conflits. J'ai l'appui de principe du Président du Bureau du Conseil économique et social. Je discuterai de cette question avec le Président de l'Assemblée générale, et je demande l'appui du Conseil à cet égard.

Cinquièmement, l'idée de présenter des stratégies internationales globales permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits est une idée ambitieuse, car les causes profondes elles-mêmes sont très com-

plexes et disparates. Il peut s'agir de l'effondrement d'un gouvernement d'État, d'une rébellion, d'une incompatibilité culturelle et ethnique, d'un gouvernement brutal et avide, ou de la pauvreté absolue et de l'effondrement d'une vie économique organisée. Le Conseil de sécurité ne peut dicter une stratégie internationale globale pour couvrir tous ces maux. Mais il peut travailler avec d'autres parties du système international et avec les régions touchées pour élaborer un partenariat élargi en vue de traiter des causes profondes des conflits. Dans la réalité, les phénomènes politiques, économiques et sociaux sont étroitement imbriqués. La réponse des Nations Unies doit refléter ce fait.

Comme je l'ai dit, des signes de ce partenariat élargi commencent à se dégager en Afrique, et le moment est venu pour le Conseil de sécurité et les organisations africaines – régionales et sous-régionales – de commencer à oeuvrer de concert de manière plus constructive. Comme vous le suggérez dans votre sixième question, Monsieur le Président, nous avons fait trop peu de progrès concrets à cet égard. Pourquoi, par exemple, le Conseil de sécurité et l'Organisation de l'unité africaine n'ont-ils pas établi des relations de travail continues et productives? Ce qui est nécessaire, ce n'est pas tant un renforcement institutionnel, que vous avez mentionné, mais un changement d'approche des deux côtés de l'équation, pour refléter la reconnaissance du fait, à la fois par les organes des Nations Unies et les organisations régionales, qu'elles ont été trop repliées sur elles-mêmes et trop contraintes sur le plan politique pour se consacrer à une véritable action collective efficace. Nous devons tous sortir de ce carcan improductif, et un bon signe en a peut-être été la collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest, pour ce qui est de la résolution sur le Libéria que nous avons adoptée ce matin.

Pour conclure : Le Conseil de sécurité doit en fait s'élever au-dessus de la manière traditionnelle d'agir. Ce faisant, nous serons peut-être en concurrence avec l'Assemblée générale, ce qui est très sain, et ce qui ne porte préjudice à personne, notamment si nous répondons non pas par des critiques mutuelles mais par des actions organisées et la recherche de résultats.

Quant à nous, au Conseil, nous devons comprendre nos objectifs réels et être réalistes au sujet de ces objectifs; nous devons utiliser notre temps avec un plus grand soin et de manière plus productive; nous devons admettre nos échecs ou le fait que nous ne puissions agir, et en comprendre les raisons; nous devons être plus transparents, notamment avec les non-membres du Conseil de sécurité; et peut-être, ce qui est plus important, rechercher l'intérêt collectif, approche qui ne se fera pas nécessairement aux dépens de nos intérêts nationaux, si seulement nous sommes prêts à calculer les avantages à long terme.

Ce matin, le Secrétaire général a demandé si nos capitales étaient maintenant engagées dans le suivi des engagements contractés au Sommet du Millénaire sur le plan politique. J'ai reçu du Premier Ministre de mon pays instruction d'agir, et non seulement de parler, en ce sens, car il souhaite que la déclaration du 7 septembre 2000 fasse date. Le moment est venu de nous mesurer par cette norme supérieure, et j'espère que ce sera là le résultat de cet utile débat.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de ce débat qui se tient cet après-midi, qui nous permet de faire un premier bilan de la mise en oeuvre des décisions du sommet du Conseil de sécurité qui a eu lieu il y a six mois. Le bilan de cette réunion, qui a eu un grand effet sur la suite des travaux entrepris par les Nations Unies, ainsi que sur l'ensemble des documents adoptés au Sommet du Millénaire, est déjà intrinsèquement important parce qu'il mentionne clairement des activités prioritaires pour l'ONU, et réaffirme clairement que ces activités doivent être menées sur la base solide de la Charte des Nations Unies. Même si cela paraît un peu drôle, cette réaffirmation n'a pas été facile à obtenir, mais le bon sens a tout de même triomphé et les principes de la Charte ont été confirmés de façon unanime.

On dit beaucoup que le sommet du Conseil de sécurité a donné un nouvel élan aux efforts visant à améliorer les activités de maintien de la paix des Nations Unies, et c'est vrai. Le Conseil a assumé sa part de la tâche. L'Assemblée générale a assumé sa part de la tâche, et le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1327 (2000), conformément aux instructions qui nous avaient été données par les Chefs d'état le 7 septembre. Cette résolution comprend un certain nombre de décisions novatrices. Nous pensons que c'est là un progrès et qu'il faut maintenant passer au stade de la réalisation de ces aspects novateurs. C'est seulement lorsque nous aurons réalisé quelques progrès dans la mise en oeuvre véritable de ces accords que nous serons à même de réfléchir à d'éventuelles modifications.

On parle beaucoup de la réforme des activités de maintien de la paix des Nations Unies. On a longuement discuté de la nécessité de renforcer la composante militaire dans la planification des opérations, ainsi que dans leur mise en oeuvre.

Je rappelle à ce propos que dans la résolution 1327 (2000), le Conseil de sécurité a décidé d'examiner la question de savoir comment utiliser au mieux le Comité d'état-major. Je pense qu'il faut – comme le disait plus tôt l'Ambassadeur Greenstock – faire en sorte que ceci ne reste pas lettre morte ou ne dépasse pas les limites d'un entretien, mais voir dans la réalité ce qui peut être fait.

D'ailleurs, cela répondrait aux souhaits exprimés par beaucoup de Membres des Nations Unies – à savoir que les membres permanents du Conseil de sécurité participent de façon plus active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Bien sûr, dans les circonstances actuelles, les activités du Comité d'état-major, en ce qui concerne l'aide qu'il peut apporter au Conseil de sécurité dans la planification et la mise en oeuvre des opérations, doivent être conduites en étroite interaction avec les pays fournisseurs de contingents. Ceci constitue sans aucun doute, à notre avis, une possibilité tout à fait réalisable, et nous proposons encore une fois de poursuivre la réflexion pour savoir comment nos décisions pourraient passer dans les faits.

Un sujet important qui a été abordé lors du Sommet du Millénaire et du sommet du Conseil de sécurité, et dans la résolution 1327 (2000), est celui de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Beaucoup de participants au débat d'aujourd'hui ont abordé ce sujet, et j'estime que c'est là l'une des orientations les plus prometteuses pour ce qui est de nos activités de maintien de la paix dans leur ensemble, toujours sur la base de la Charte des Nations Unies.

D'ailleurs, je rappelle qu'à la fois le Sommet du Millénaire et la réunion au sommet du Conseil de sécurité ont confirmé que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales devait être développée sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Je pense que tout le monde comprend ce que cela signifie : la force ne peut être utilisée que sur la base de la Charte, en cas de légitime défense ou avec l'accord du Conseil de sécurité. L'on a parlé de la pratique de « deux poids, deux mesures », et l'on a donné les exemples du Kosovo et de la République démocratique du Congo. Cette pratique existe naturellement dans les travaux du Conseil de sécurité, mais les cas précis mentionnés par mon collègue de Singapour, ne me semblent pas appropriés.

Pour ce qui est de la Force de paix au Kosovo (KFOR), il ne s'agit pas d'une opération de l'ONU. C'est une opération d'un groupe de pays qui représentent un arrangement régional spécial. En réponse à l'appel de ces pays et avec l'accord des parties au conflit, le Conseil de sécurité a autorisé l'exécution de cette opération. Cette dernière est mise en oeuvre grâce aux moyens fournis par ses participants, y compris en matière de financement.

Pour ce qui est de la République démocratique du Congo, nous parlons de l'élargissement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. C'est une situation quelque peu différente. Je ne vais pas traiter des raisons qui font que l'élargissement de cette opération se fait lentement. Je voudrais simplement exprimer l'espoir qu'à la lumière des derniers événements, ce processus puisse être éventuellement accéléré. Mais si nous considérons les opérations de maintien de la paix de l'ONU de façon globale, je pense que la majorité d'entre elles sont réalisées en Afrique. Cela reflète la mise en oeuvre et la pratique des décisions que les chefs d'État ont prises au sommet du Conseil de sécurité.

Les opérations en Afrique ne sont pas les seules qui sont importantes. L'une des missions les plus importantes a lieu au Timor oriental. Même si je reconnais l'existence de la pratique de « deux poids, deux mesures », je pense que dans le cas de l'exemple évoqué ici, la situation est quelque peu différente. Cette pratique continue naturellement d'exister et il persiste d'abord dans la position de certains membres du Conseil lorsque nous ne parvenons pas à réaliser un accord du fait que certaines approches nationales ne coïncident pas avec les positions du Conseil de sécurité. L'exemple le plus évident est l'Iraq. Nous avons une politique élaborée par le Conseil de sécurité et exprimée dans nos résolutions, et elle rencontre actuellement des difficultés. En outre, c'est en fait une impasse, mais celle-ci a été créée en raison du recours unilatéral à la force contre l'Iraq, sans aucune base légale.

Ce sont là des thèmes distincts, et je suis sûr que très bientôt, le Conseil de sécurité devra aussi examiner ce problème de l'Iraq de façon globale et transparente

afin que nous puissions tous – pas seulement les membres du Conseil de sécurité, mais également les autres États Membres de l'ONU – exprimer notre avis sur la façon de régler ce très grave problème car il ne va pas disparaître.

Aujourd'hui, l'on a également évoqué le fait que pour éliminer la pratique de « deux poids, deux mesures », le Conseil de sécurité devrait établir des critères lui permettant de prendre une décision sur l'opportunité d'intervenir en cas de crise. À ce propos, je suis sceptique et je suis d'accord avec l'Ambassadeur Greenstock pour estimer que l'établissement de critères pouvant régler un problème, de façon magique et automatique, est impossible. Cela s'applique également très bien aux propositions destinées à établir une série unique de critères en cas d'intervention humanitaire.

S'agissant d'intervention humanitaire, il n'est pas nécessaire d'inventer quoi que ce soit. Il y a la Charte des Nations Unies, et tout ce qui ne s'appuie pas sur la Charte constitue une violation du droit international.

Je voudrais insister sur la question de l'interaction du Conseil de sécurité avec les autres organismes des Nations Unies. Cette question a également été évoquée aujourd'hui. Je partage pleinement les vues du Représentant permanent de la Chine à ce sujet. Je ne pense pas que le Conseil de sécurité agit de façon appropriée lorsqu'il entreprend de plus en plus d'organiser un débat et d'inclure à son ordre du jour des questions examinées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes et organismes des Nations Unies.

L'interaction est naturellement nécessaire, mais elle doit se faire par des méthodes de travail et de façon pragmatique, et non par la tenue de débats publics dans cette salle sur des sujets relevant directement des prérogatives de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres organes.

Je comprends qu'il soit plus facile d'aboutir à un accord entre 15 membres qu'entre 189. Mais ce sont les inconvénients de la démocratie, d'autant que tout est consigné dans la Charte et que le Règlement intérieur précise les prérogatives de chacun.

Pour terminer, je voudrais indiquer que le sommet du Conseil de sécurité a également porté sur nos méthodes de travail, et plusieurs des décisions adoptées par les chefs d'État, sont en cours d'application. Nous améliorons sensiblement les relations entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents. Nous recherchons des approches concrètes pour la consolidation de la paix, tenant compte des prérogatives respectives du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale, des institutions spécialisées et des fonds et programmes de l'ONU, et évitant tout chevauchement ou toute ingérence dans les attributions d'autres organes. Dans ces domaines, comme dans d'autres fixés par les chefs d'État, il est nécessaire de continuer à travailler.

En conclusion, je voudrais de nouveau vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de l'Ukraine, d'avoir pris l'initiative de tenir cette réunion de suivi. Je pense que ces échanges de vues sont utiles et réaffirment le fait le plus important, à savoir que le Conseil de sécurité doit axer ses efforts sur sa tâche principale : le règlement des problèmes pratiques du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous voudrions souligner l'initiative que vous avez prise de convoquer ce débat public de suivi sur la résolution 1318 (2000), adoptée le 7 septembre 2000 par les chefs d'État et de gouvernement des États membres du Conseil de sécurité. Nous voudrions également appeler l'attention sur votre initiative de permettre aux non-membres du Conseil de sécurité d'intervenir ce matin afin que les membres du Conseil puissent tenir compte de leurs propositions dans leurs déclarations, ce qui est très important pour notre futur programme de travail.

Nous avons relevé ce matin la reconnaissance, par un très grand nombre d'orateurs, des progrès que le Conseil a réalisés au cours des derniers mois dans des domaines tels que les consultations sur les opérations de maintien de la paix, l'intérêt accordé aux causes des conflits en Afrique et la surveillance des régimes de sanctions.

Nous avons également pu noter que l'on nous exhorte – et ma délégation est tout à fait d'accord à ce sujet – à adopter des mesures plus fermes au Conseil de sécurité vis-à-vis du commerce international illicite des armes légères, à respecter les prérogatives propres à chacun des organes des Nations Unies dans le cadre de la consolidation de la paix après les conflits et enfin, à faire en sorte que les décisions du Conseil soient mieux connues et produisent les effets escomptés dans les régions du monde auxquelles elles sont destinées.

Il est tout à fait naturel que ce soit les membres permanents du Conseil qui assument la plus grande responsabilité dans l'amélioration de l'efficacité de cet organe, puisque nombre de ces mesures exigent qu'un grand laps de temps s'écoule avant qu'elles ne puissent être consolidées. Certes, les membres non permanents doivent également assumer leur part de responsabilité dans cette tâche, et nous le ferons avec succès dans la mesure où le Conseil sera représentatif des Membres de l'Organisation, fera place à une large participation et, surtout, fera preuve d'une transparence accrue dans ses prises de décisions.

L'imposition de sanctions est un élément qui a été à peine effleuré dans la déclaration faite en septembre par les chefs d'État et de gouvernement, mais qui fait l'objet d'une grande attention et de nombreux débats au Conseil.

En vertu de la Charte, les sanctions devraient être utilisées comme moyen de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et comme solution destinée à se substituer au recours à la force. On ne devrait pas les considérer comme un outil punitif permettant d'obtenir des concessions politiques. Nous préférerions qu'elles soient utilisées pour encourager une plus grande coopération – et non un affrontement – de la part des acteurs étatiques et non étatiques qui menacent la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, les débats qui ont été tenus à l'intérieur et à l'extérieur du Conseil sur les conséquences humanitaires des sanctions reflètent la préoccupation profonde qui prévaut au sein de la communauté internationale, et il appartient au Conseil d'offrir une réponse appropriée qui corresponde à cette réalité.

Deux autres aspects que nous souhaitons souligner ont trait à la compétence du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité internationales, et à la façon dont le Conseil réagit face aux conflits en Afrique.

La Colombie croit fermement au pouvoir conféré au Conseil de sécurité en tant que principal garant de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, sans l'établissement de critères clairs pour s'acquitter de cette tâche, le Conseil a continué d'élargir le concept des menaces à la paix et à la sécurité internationales pour inclure une série interminable de sujets sur lesquels il soutient avoir compétence. Toutefois, ce faisant, il prive les pays intéressés qui ne sont pas membres du Conseil de participer aux négociations; il prive l'Assemblée générale et d'autres organes et organismes des Nations Unies de la possibilité d'examiner des questions qui relèvent naturellement de leurs compétences; et il compromet sa propre capacité d'obtenir des résultats concrets dans des domaines où il ne détient pas d'avantage compétitif.

L'attention que le Conseil de sécurité accorde à l'Afrique est compréhensible et la Colombie juge essentielle une présence de l'ONU dans cette région du monde. L'Afrique mérite ce dévouement de notre part. Je souhaite néanmoins mettre en lumière deux éléments. Premièrement, nous estimons que le Conseil doit travailler plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales du continent qui sont chargées de la prévention et du règlement des conflits. Nous rappelons que le sommet de septembre a été présidé par le chef d'État du Mali et que sa délégation a fait d'importantes contributions au sein du Conseil, du point de vue de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de ses intérêts.

Deuxièmement, la complexité des conflits en Afrique exige une stratégie d'intégration des aspects politiques, économiques, sociaux et humanitaires qui requièrent des réponses non seulement du Conseil mais également de l'ONU dans son ensemble. Par conséquent, l'attention que le Conseil accorde aux stratégies de prévention des conflits est justifiée, ainsi que les processus de consolidation de la paix après les conflits. Nous estimons, toutefois, qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Pour terminer, il est évident que les États Membres de l'ONU dans son ensemble suivent attentivement les travaux du Conseil de sécurité et s'attendent à ce que ses missions donnent des résultats satisfaisants. Nous estimons qu'un débat comme celui-ci a le mérite de susciter un plus grand degré d'engagement et de solidarité entre tous les Membres de l'Organisation et non pas seulement entre les membres du Conseil, en ce qui concerne les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier votre délégation d'avoir organisé ce débat qui s'avère fort intéressant et instructif, je l'espère, pour les membres du Conseil et pour nos invités d'aujourd'hui. Il nous a certainement offert une excellente occasion d'entendre les vues des non-membres du Conseil sur le sommet du Conseil de sécu-

rité, le travail du Conseil lui-même et le suivi qu'il faut y apporter. Il nous donne également une chance de débattre sérieusement et substantiellement de ce que le Conseil de sécurité a accompli depuis septembre 2000.

Le sommet du Conseil de sécurité a mis en exergue la nécessité de réaliser des actions concrètes, je crois, dans deux grands domaines. L'une d'eux est le maintien de la paix, surtout en Afrique, le besoin de renforcer les capacités de l'ONU et la nécessité absolue de mieux travailler. Il a également abordé la nécessité de faire preuve d'une plus grande ouverture et d'un engagement accru avec l'ensemble des Membres de l'ONU et avec les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux. Certains, je crois, ont eu le sentiment que nous pouvions tous faire mieux. J'estime que les six derniers mois ont prouvé que nous avons fait des progrès à cet égard.

Durant un récent débat public, le représentant de l'un des États Membres a souligné que les succès des opérations de maintien de la paix ne sont pas rendus publics assez souvent. Cela est également vrai lorsqu'il s'agit de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés à nous-mêmes et à nos successeurs. Nous avons fait des progrès importants vers l'atteinte des objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire du Conseil de sécurité. J'estime que nous sommes en voie de faire encore mieux.

Pour ce qui est du maintien de la paix, la Déclaration soulignait clairement la nécessité pour le Conseil de sécurité d'accroître son efficacité, surtout dans son action face aux conflits internes en Afrique. Le Conseil a souligné la nécessité d'adopter des mandats clairs, crédibles et réalisables, ce qu'il fait en réalité, notamment récemment lorsqu'il a rajusté sa démarche pour tenir compte du changement de situation en République démocratique du Congo.

L'engagement exprimé dans la déclaration à l'égard de la sécurité des soldats de la paix et d'un maintien de la paix crédible et compétent a ouvert la voie vers le progrès en Sierra Leone. Le Conseil a agi rapidement pour suivre les recommandations faites dans le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix, qui relevaient de sa compétence. Nous avons pris des mesures précises pour renforcer la coopération avec les pays fournisseurs de contingents, surtout sous la présidence de Singapour. Les États-Unis ont fortement soutenu cette activité. Le modèle utilisé avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone a maintenant plus ou moins été sanctionné par tous les États Membres et nous oeuvrons donc à un autre niveau là-bas. Le nouveau Groupe d'étude sur les opérations de paix considère des façons de rendre l'interaction entre les fournisseurs de contingents, le Conseil et le Secrétariat encore plus significative. Nous avons travaillé en ce sens et nous sommes attachés au succès de cet effort.

Les États-Unis ont répondu à l'appel lancé dans la Déclaration en faveur d'une action internationale pour prévenir le flux illégal d'armes de petit calibre dans les zones de conflit par le biais de la Déclaration conjointe de l'ONU et de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur les armes de petit calibre. De façon tout à fait novatrice, le Conseil s'occupe du trafic et de l'exploitation de biens de grande valeur, en accomplissant notamment des travaux importants sur les diamants provenant des zones de conflit et en faisant un effort – comme plus tôt aujourd'hui – pour s'attaquer à la façon dont l'argent ainsi recueilli alimente encore davantage les conflits et l'instabilité.

La Déclaration exige que nous traduisions en justice ceux qui commettent de graves violations du droit international humanitaire, et les efforts internationaux déployés récemment pour créer un tribunal pour les crimes de guerre commis en Sierra Leone et pour élargir le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda vont dans ce sens.

Une autre disposition de la Déclaration a mis en lumière la volonté de continuer à sensibiliser le personnel de maintien de la paix à la prévention et au contrôle du VIH/sida. En janvier, notre débat public sur le VIH/sida a permis d'intensifier les travaux entrepris à la suite de l'adoption de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous avons également noté des progrès importants s'agissant d'une coopération plus étroite avec les organisations régionales, particulièrement en Afrique, en Amérique latine et en Europe. Le Secrétaire général a récemment convoqué une réunion d'organisations régionales, ce qui a constitué un effort tout à fait novateur et le Conseil a très récemment rencontré des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président en fonction de l'Organisation pour la sécurité et la coopé-

ration en Europe (OSCE) et le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous avons également beaucoup progressé sur le plan de l'amélioration des méthodes de travail et de la transparence du Conseil; les méthodes de travail du Conseil ont changé considérablement, peut-être plus que certains ne le réalisent, depuis le jour où je suis arrivé ici il y a 10 ans. Il y a un plus grand effort afin d'aboutir à un consensus, une plus grande ouverture pour effectuer des échanges plus nombreux avec les autres organisations et acteurs, une plus grande transparence et reconnaissance du besoin qu'il y a de développer des partenariats – j'insiste sur le pluriel – pour être efficaces. Des éléments importants de la réforme du Conseil de sécurité qui ont été appuyés par beaucoup de pays pendant le Sommet du Millénaire et mentionnés aujourd'hui par beaucoup d'orateurs, sont en train de devenir réalité.

S'agissant des démarches à venir, les membres du Conseil, qui se sont réunis au niveau des chefs d'État, ont mis au point un plan très clair en septembre dernier. C'est un plan des actions qu'il convient d'accomplir. Nous avons reçu un message puissant du Secrétaire général, dont la teneur est reprise dans les documents que la délégation de l'Ukraine a fait distribuer pour ce débat ouvert. Je paraphrase ce message : seule une action rapide, unie et efficace et menée avec compétence et discipline peut arrêter les conflits, rétablir la paix et maintenir la confiance dans l'ONU – un objectif particulièrement noble, je dirais. C'est certainement la bonne manière d'envisager les choses. Nous ne devons pas être trop absorbés par nos propres procédures mais plutôt par nos actions et les résultats qui en découlent. Nous ne devons pas nous complaire dans la dramatique politique qui nous éloigne de l'action et la bloque.

Comment passer des intentions aux actions? Le Conseil se doit de traiter des vrais problèmes, comme nous l'avons fait hier pour l'Iraq, l'Afghanistan et les Balkans et aujourd'hui pour l'Afrique de l'Ouest. En outre, une mesure essentielle et concrète – en fait, une condition préalable – serait de démontrer notre appui collectif au processus Brahimi, d'en faire une réalité et de continuer à progresser. Il nous faut examiner de plus près l'examen complet des ressources du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) lorsqu'il sera publié en mai afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause et justifiées visant à renforcer les capacités. En outre, renforcer les capacités de l'ONU pour prévoir et gérer les opérations de police civile contribuerait largement à l'instauration d'une sécurité durable dans les États après les conflits. Cela doit devenir une composante importante du travail de l'ONU afin de faire face aux étapes des débuts de conflits et également aux situations d'après conflit.

De nombreux orateurs ont demandé que le Conseil fasse preuve d'une plus grande rapidité et efficacité dans la mise en oeuvre de ses décisions et d'appuyer la légitimité et le droit internationaux. C'est certainement vrai. Mais pour que cela se produise, il faut que le Conseil et les États Membres comprennent que le Conseil n'est pas le seul maître à bord. Le Conseil a besoin d'instruments plus puissants, particulièrement ceux qui sont mentionnés dans le rapport Brahimi, mais également dans d'autres domaines, comme nous en avons récemment discuté. D'une manière plus importante, le Conseil a besoin de l'appui, de la mise en oeuvre et du suivi de la communauté internationale. Le Conseil se doit de reconnaître – nous nous devons de reconnaître – que la responsabilité finale quant au règlement des conflits et l'édification de la paix incombe aux parties comme cela est indiqué dans la déclaration du Conseil de septembre.

Les États-Unis ont la ferme intention de poursuivre sur la voie qui a été tracée, ou en tout cas bien définie, en septembre dernier. Continuer de mettre en oeuvre, en faisant preuve de vigilance, cet ordre du jour est la meilleure manière de faire de nos intentions des réalités, ce qui a été le thème d'aujourd'hui.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais également joindre ma voix à celle des autres intervenants pour saluer l'initiative de votre pays d'organiser ce débat public. Le choix de ce thème confirme l'engagement soutenu de votre pays de contribuer au renforcement de l'ONU comme l'a si bien explicité S. E. M. Léonid Koutchma, Président de l'Ukraine, dans sa lettre en date du 27 février 2001 adressée au Secrétaire général.

La pertinence du choix de ce thème vient d'être démontrée par les déclarations des représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont, à notre sens, d'un apport précieux pour aider le Conseil de sécurité à renforcer davantage sa capacité de s'acquitter, avec toute l'efficacité et la crédibilité requises, des responsabilités qui lui sont conférées aux termes de la Charte. Ce sont là d'ailleurs aussi bien l'objet que l'objectif de la résolution 1318 (2000) et il s'agit maintenant, six mois après l'adoption de cette résolution, de faire le point de la suite donnée par le

Conseil de sécurité aux engagements qu'il a pris au plus haut niveau.

À cet égard et après avoir entendu avec beaucoup d'intérêt les différentes interventions, ma délégation souhaiterait souligner ce qui suit : Premièrement, en procédant à l'évaluation des résultats réalisés par le Conseil dans la mise en oeuvre des différentes dispositions de la résolution 1318 (2000), il faudrait garder à l'esprit, dès le départ, que la résolution contient des engagements à court terme et à moyen terme et d'autres dont la réalisation requiert un plus long terme. L'examen du bilan des travaux du Conseil de sécurité durant les six mois qui ont suivi l'adoption de la résolution 1318 (2000) nous permet de relever que le Conseil a commencé à donner suite effective à plusieurs de ces engagements, particulièrement ceux qui s'apprêtaient à une mise en oeuvre immédiate. Il s'agit notamment de la prise de mesures, dans le cadre de la résolution 1327 (2000), donnant suite au rapport Brahimi, mesures permettant de renforcer la capacité des Nations Unies en matière d'opérations de maintien de la paix. Ces mesures concernent, entre autres, la précision des mandats des opérations de maintien de la paix et le renforcement de la coopération et des consultations avec les pays fournisseurs de contingents.

Deuxièmement, les objectifs fixés dans la résolution 1318 (2000) nécessitent, pour être efficacement mis en oeuvre, un apport concret de la part de tous les États Membres, de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies, chacun selon son mandat et ses compétences et de toutes les organisations internationales et régionales concernées. Nous nous félicitons à cet égard que le Conseil ait veillé, au cours de l'examen de certaines questions inscrites à son ordre du jour, à se concerter étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment africaines, telle que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous nous réjouissons également de l'initiative du Conseil de se réunir avec les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka au sujet de la situation en République démocratique du Congo. Ces initiatives, s'agissant en particulier du partenariat avec les organisations régionales, à laquelle s'ajoutent les missions dépêchées par le Conseil de sécurité dans certaines régions, sont une concrétisation de l'engagement du Conseil à renforcer l'efficacité de son rôle, en veillant à s'adresser directement aux parties qui sont les mieux à même à l'aider à mieux saisir les problèmes qu'il traite et à y apporter les réponses appropriées.

Troisièmement, le concept du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui s'est avéré d'expérience un concept évolutif, ne peut plus désormais être confiné aux seules opérations classiques de maintien de la paix. Ce constat a été démontré aussi bien lors des discussions au sujet du rapport Brahimi qu'au cours des débats thématiques du Conseil, dont notamment celui portant sur la consolidation de la paix que mon pays a initiée lors de sa présidence du Conseil pour le mois de février. Le débat sur la consolidation de la paix, ainsi que la déclaration présidentielle lui donnant suite, ont en effet mis en exergue que pour que la paix et la sécurité internationale soient durablement maintenues, il y a lieu d'envisager l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie globale, cohérente, intégrée et concertée pour s'attaquer avec efficacité et détermination aux causes profondes des conflits, s'agissant en particulier de celles à caractère économique et social. Il s'agit là bien évidemment d'une entreprise qui ne peut être que collective et qui ne peut réussir que si tous les acteurs concernés assument chacun sa part de responsabilité dans le cadre d'une action coordonnée.

La déclaration résume bien la plupart des préoccupations des Membres de l'ONU en ce qui concerne l'efficacité du Conseil de sécurité aujourd'hui en tant qu'organe mondial culminant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette déclaration traite des grands défis auxquels le Conseil fait face en assumant ses responsabilités aujourd'hui dans des conditions changeantes, et fait des propositions importantes pour l'avenir. Elle réaffirme le besoin de réforme, afin que la représentation au Conseil de sécurité devienne plus équitable et que ses décisions soient plus crédibles.

Il ne fait aucun doute que l'institution du Conseil de sécurité en tant qu'instrument de maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être repensée d'urgence si l'on veut qu'elle continue à assumer le rôle que la Charte des Nations Unies lui a confié. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, s'exprimant au sommet du Conseil de sécurité il y a six mois, n'aurait pas pu mieux décrire la situation actuelle :

> « Trop de communautés vulnérables dans trop de régions du monde hésitent aujourd'hui à se tourner vers l'ONU pour faire appel à son aide lors-

qu'elles sont dans la détresse. Toutes les résolutions et déclarations ne sauraient changer cette réalité; seule l'action pourra le faire : une action prompte, unie, efficace, menée avec compétence et discipline, pour mettre un terme au conflit et rétablir la paix. Seule une action résolue pourra rétablir la réputation de l'ONU comme force crédible de paix et de justice. » (*S/PV.4194*)

Nous savons que cette importante déclaration du Secrétaire général, qu'il a réitérée ce matin, est pleinement partagée par la plupart des Membres de l'ONU et qu'elle est particulièrement pertinente pour le Conseil de sécurité.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est devenu beaucoup plus complexe aujourd'hui qu'à l'origine dans la Charte des Nations Unies. Malheureusement, nous n'avons pas adapté nos structures et nos méthodes à cette nouvelle situation. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale à cet égard, continue de fonctionner selon les paramètres d'un ordre mondial qui a depuis longtemps changé et qui ne reflète pas les réalités de notre époque. Son processus de prise de décisions est dans la majorité des cas imparfait et incohérent et il manque de crédibilité. Nous estimons que la discussion en cours à l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité doit être conclue diligemment de façon à permettre au Conseil de fonctionner plus efficacement pour s'acquitter des responsabilités qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions proposer d'envisager de constituer un groupe de sages, comprenant d'anciens hommes d'État, qui discuterait ces questions de réformes qui restent sans solutions dans nos discussions, et qui nous présenterait des propositions que nous examinerions par la suite, parce que nous devons avancer sur les réformes du Conseil de sécurité.

La manière dont les conflits sont traités actuellement par le Conseil de sécurité peut, au mieux, être décrite comme « cherchant à éteindre des incendies » avec des ressources matérielles, financières et humaines inappropriées. Nous envoyons des véhicules de pompiers toussotants et mal équipés, souvent trop tard, pour contenir les feux violents des conflits, et nous réalisons alors que nous avons confié une tâche impossible à nos pompiers. La Somalie, l'Angola, et la Sierra Leone sont des exemples à cet égard. Parfois, nos véhicules ne démarrent même pas, comme cela a été le cas au Rwanda où des millions de gens ont été tués dans un génocide cruel alors qu'ils appelaient la communauté internationale à l'aide, et aussi dans le cas de la Palestine l'an dernier. Nous savons, en outre, que la République démocratique du Congo a attendu plus de 20 mois le déploiement d'une opération de maintien de la paix.

Visiblement, le maintien de la paix de l'ONU en Afrique a manqué d'impartialité, dans la mesure où il y a eu des allégations de deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de déployer une force sur le continent africain. La déclaration du sommet du Conseil de sécurité a demandé, à juste titre, qu'une attention particulière soit accordée au maintien de la paix en Afrique.

Le rapport Brahimi a traité d'un bon nombre des carences des opérations de maintien de la paix de l'ONU et a fait d'importantes recommandations, dont certaines sont mises en oeuvre progressivement. Une recommandation très importante qui est également mise en oeuvre est qu'il devrait y avoir des consultations régulières à chaque étape des opérations de maintien de la paix entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents. Nous espérons que le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix créé le mois dernier par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Ambassadeur Curtis Ward, de la Jamaïque, traitera de tous les aspects pertinents en vue d'améliorer davantage les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

L'imposition de sanctions obligatoires est le seul autre instrument à la disposition du Conseil de sécurité pour faire appliquer ses décisions. Malheureusement, le Conseil de sécurité lui-même n'a pas les moyens de faire respecter ses régimes de sanctions. Dans cette situation, les sanctions sont violées en toute impunité et souvent ne servent pas leur objectif de départ. Nous nous trouvons alors face à une situation où tout demeure à l'arrêt, parfois pendant des années. Nous connaissons aussi des cas où les sanctions touchent cruellement la population plutôt que les régimes défaillants qu'elles sont censées frapper, et les sanctions deviennent le sujet d'un tollé populaire en raison de la crise humanitaire à laquelle elles mènent souvent. La déclaration du sommet du Conseil de sécurité a parlé de ce problème, et c'est maintenant à nous, collectivement, de traiter de cette question importante d'une manière détaillée et de trouver des solutions appropriées.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme il est défini dans la Charte des Nations Unies, a des connotations plus larges que les simples opérations de maintien de la paix. La déclaration du sommet du Conseil de sécurité reconnaît à juste titre cela et souligne que la consolidation de la paix et l'identification des causes profondes des conflits devraient recevoir l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil de sécurité et de l'ONU en général. De façon à traiter ces questions, il faut qu'il y ait une coopération entre le Conseil de sécurité et les autres organes du système des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social. Nous estimons qu'un service spécial devrait être mis en place par le Secrétariat de l'ONU pour faciliter la coordination entre le Conseil de sécurité et les différents organismes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix après les conflits.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales suppose également la prévention des conflits. Le sommet du Conseil de sécurité a traité de cette question et a suggéré que des bureaux régionaux du Conseil de sécurité soient créés et qu'ils soient chargés de la responsabilité de la prévention des conflits. Nous appuyons fermement cette proposition. Nous pensons que ces bureaux régionaux pourraient aussi fonctionner étroitement avec les organisations régionales qui, elles aussi, ont un rôle important à jouer dans la prévention des conflits ainsi que dans leur gestion.

Enfin, je voudrais suggérer au Conseil de sécurité de mettre en place un groupe de travail chargé de faire des recommandations au Conseil sur l'application de la déclaration du Sommet. En outre, il faudrait envisager la possibilité d'organiser une réunion ministérielle du Conseil de sécurité au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale pour réexaminer la Déclaration au sommet du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Maurice de sa déclaration, qui comporte des suggestions importantes pour l'issue de notre débat d'aujourd'hui.

M. Sorcar (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, qui vient à point nommé. Il était en effet essentiel d'entreprendre un suivi du sommet du Conseil, maintenant que six mois se sont écoulés. Nous apprécions le document de travail que votre délégation nous a fourni. Ce document reprend, fort à propos, les points saillants de la résolution 1318 (2000) et les grandes lignes des déclarations faites par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil lors du sommet du 7 septembre. C'est tout à fait pertinent pour l'activité qui nous occupe.

Je ne vais pas entrer dans les détails de l'action du Conseil au cours des six derniers mois : tout cela figure dans le document cité. Je voudrais me concentrer au contraire sur ce qui n'a pas été fait et sur ce que nous devrions entreprendre dans les jours à venir. Ce faisant, je me fonderai essentiellement sur la résolution 1318 (2000) dont les dispositions ont été appuyées par les dirigeants des pays membres du Conseil. Or, dans les déclarations faites à titre national, les chefs d'État et de gouvernement ont exprimé des vues et fait des propositions sur lesquelles on n'a pas cherché à faire le consensus, bien qu'elles méritent que nous nous y arrêtions, particulièrement dans le cadre du suivi du sommet. Nous aimerions, bien sûr, qu'il soit tenu compte de toutes les propositions émises lors du sommet lorsque nous parlerons des résultats du débat d'aujourd'hui.

Je voudrais rappeler l'appel lancé par le Premier Ministre Sheikh Hasina à l'ONU lors du dernier sommet : choisir et soutenir le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Cela est tout à fait conforme à l'accent mis sur la démocratie, la bonne gouvernance, la primauté du droit et les droits de l'homme. Un bon nombre des conflits d'aujourd'hui tirent leur source de régimes non démocratiques, je dirais des dictatures. Dans de nombreux cas, protéger la démocratie se résume à préserver la paix ou prévenir les conflits. Ces institutions, alliées au développement durable, constituent les bases d'une paix durable. Dans son rapport en date du 13 avril 1998 sur les causes des conflits en Afrique, le Secrétaire général reconnaissait que la mauvaise gouvernance était une source importante de conflits. Personne ne pourrait discuter le fait que la protection des droits des minorités, le respect des liberté fondamentales et des droits de l'homme contribuent à la prévention des conflits.

Le Premier Ministre du Bangladesh a proposé la création de zones sans enfants soldats. Nous pensons, dans le cadre des engagements que nous avons pris vis-à-vis des générations futures, que cet objectif doit être poursuivi par les États Membres et appuyé par le système des Nations Unies et par les autres parties concernées. Le Bangladesh a également souligné que la paix et la sécurité devraient essentiellement être

conçues en termes de sécurité humaine. En effet, ce sont des êtres humains qui souffrent des ravages de la guerre, comme l'a dit Mme Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Pour ce qui est de la résolution 1318 (2000), nous limiterons nos observations aux six thèmes centraux que vous avez dégagés, Monsieur le Président. La question qui se pose, fondamentalement, est de savoir si le Conseil a été à la hauteur de ses engagements. Une autre question pertinente serait de savoir si le Secrétariat, d'autres organes de l'ONU, les programmes et les fonds du système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont assumé leur rôle respectif pour faire progresser ces objectifs. Et surtout, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, il serait bon de savoir si les États Membres – et d'abord les membres du Conseil – ont engagé leurs capitales respectives à chercher à mettre en oeuvre les engagements contractés lors du sommet.

D'abord, l'Afrique. L'an 2000 a débuté par un mois de janvier consacré à l'Afrique, à l'initiative de la présidence des États-Unis. Dans tous les mois qui ont suivi, la question de l'Afrique ou des conflits en Afrique est restée à l'ordre du jour du Conseil, lorsque les situations l'exigeaient. C'est le cas des mois qui ont précédé et de ceux qui ont suivi le sommet. Depuis le sommet, les décisions concernant l'Éthiopie et l'Érythrée, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo et l'Afrique de l'Ouest, ainsi que notre décision de ce matin sur le Libéria, témoignent d'un rôle plus dynamique et résolu du Conseil de sécurité. Faire la liste de nos succès paraîtrait sans doute relever de l'autosatisfaction. Il serait difficile pour le Conseil de juger objectivement ses propres performances. Les commentaires et les vues des Membres de l'ONU sont donc essentiels et nous sommes heureux de voir qu'un bon nombre de pays non membres du Conseil ont participé au débat.

Deuxièmement, les conflits « oubliés ». Le Conseil a entendu des observations détaillées de plusieurs délégations sur certains différends prolongés. J'aborderai quant à moi la question du manque de préparation pour qu'on ne parle pas à ce sujet d'oubli du Conseil. La situation au Burundi en est un exemple, mais le Conseil n'a certainement pas oublié la situation au Burundi. Cette situation est réexaminée mois après mois. Mais peut-être avons-nous oublié notre responsabilité d'y envoyer, ou au moins de prévoir, une mission de maintien de la paix, si la situation le permet, comme cela avait été demandé dans l'Accord de paix d'Arusha. Le Conseil devrait rompre avec la tradition de faire trop peu trop tard, dans le cas du Burundi et ailleurs. En septembre 2000, déjà, le Secrétariat avait été prié de faire rapport sur la question. On attend encore ce rapport.

Troisièmement, les points trois, quatre et cinq du document de travail sur les opérations de paix. L'adoption en temps utile de la résolution 1327 (2000) dans le cadre du suivi du rapport du groupe Brahimi a été saluée à juste titre. Elle a permis en effet de respecter un engagement solennel pris lors du sommet. Il convient maintenant de s'atteler à l'application des dispositions convenues. Je me concentrerai sur la disposition de la section III de l'annexe, qui contient les éléments opérationnels essentiels, puisque la plupart des autres ont été traités par les orateurs précédents.

Le chapeau de cette section demande l'élaboration, au sein du système des Nations Unies et plus largement, de stratégies globales et intégrées de lutte contre les causes des conflits, y compris leurs dimensions économiques et sociales. Le représentant du Royaume-Uni a fixé les limites et indiqué le cadre d'une telle entreprise, que le Royaume-Uni juge ambitieuse, sentiment que nous partageons. Nous sommes d'accord avec ces observations. La dernière disposition de cette section souligne la nécessité de renforcer la capacité de déploiement rapide d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et exhorte les États Membres à contribuer en fournissant rapidement des ressources suffisantes. Nous aimerions nous remémorer cet engagement à cette occasion.

Une évaluation des progrès enregistrés au niveau de la concrétisation de ces engagements dans la pratique nécessitera un rapport du Secrétaire général, avec la contribution des États Membres. Nous espérons qu'une partie de tout cela, notamment la question concernant les causes profondes des conflits, sera traitée dans le prochain rapport sur la prévention des conflits.

Le reste de la section est consacré au renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil s'est engagé à adopter des mandats clairement définis, crédibles, réalisables et adaptés. A-t-il tenu ses engagements? Sur cette question, je crois qu'il est préférable d'entendre les observations des Membres de l'ONU, en dehors du Conseil.

Le Conseil a également accepté d'inclure dans ces mandats des mesures permettant d'assurer efficacement la sécurité du personnel des Nations Unies et, lorsque cela est possible, la protection de la population civile. La sécurité des soldats de la paix revêt une importance primordiale pour notre pays, fournisseur de contingents. Cela ne signifie pas pour autant que nous n'acceptions aucun risque.

Quatrièmement, le renforcement de l'efficacité et de la crédibilité du Conseil qui sont, comme en témoigne notre débat d'aujourd'hui, un souci commun que nous partageons tous, devrait continuer à présider les priorités de cet organe. À cet égard, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait donner suite aux attentes des États Membres de l'Organisation, notamment en persévérant sur la voie de la concrétisation de la transparence dans ses travaux et en procédant aux réformes requises en matière de sanctions aux fins d'institutionnaliser des paramètres clairs, précis et communs à tous les régimes de sanctions imposées en vertu de la Charte et à tenir compte des effets pervers des sanctions et des dispositions de la Charte, notamment son article 50.

Bien sûr, Monsieur le Président, l'on ne peut évidemment pas conclure que le Conseil de sécurité a toujours été en mesure de répondre toujours et positivement à temps à toutes les attentes de la communauté internationale. Et pour exemple non exclusif, la protection de la population civile palestinienne dans les territoire occupés, la levée définitive des sanctions sur la Libye ainsi que sur la population en Iraq. Il n'est pas à démontrer que la léthargie du Conseil devrait nous inciter davantage à préserver sa crédibilité. Je suis d'accord avec l'Ambassadeur Greenstock sur le fait que le Conseil ne dispose pas d'une baguette magique. C'est vrai. Mais le Conseil doit avoir la capacité également de juger de l'urgence de certaines questions et agir en conséquence sans autre calcul que le souci de maintenir la paix et la sécurité.

Pour conclure, je voudrais souligner que, si la responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, le succès de toute entreprise dans ce domaine est en revanche une responsabilité collective qui doit se traduire à tous les niveaux et chez tous les acteurs concernés par une véritable volonté politique et par la mobilisation de tous les moyens requis, notamment financiers, pour relever le défi de la paix, de la stabilité et du développement qui sont indissociables dans toute entreprise que nous voulons inscrire dans la durabilité.

Le Secrétaire général a dit ce matin que les résolutions du Conseil de sécurité ne sont pas autoapplicables. Il faut que nous veillions tous, en tant que communauté internationale, à assurer leur application.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

M. Strømmen (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de cette occasion de revenir sur les résultats du sommet du Conseil de sécurité tenu voici six mois. Le sommet a vraiment marqué un moment remarquable dans l'histoire du Conseil et constitué un événement qui contribua beaucoup au succès du Sommet du Millénaire organisé par l'ONU.

Le sommet a adopté la résolution 1318 (2000), qui contenait la déclaration prévoyant d'assurer un rôle efficace au Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Afrique. La déclaration représente un ambitieux agenda à long terme. Bien que des progrès visibles aient déjà été accomplis vers la réalisation de l'agenda, il ne serait pas équitable d'en entreprendre une pleine évaluation après quelques mois seulement. Bien plutôt, il faut insister sur la nécessité d'un suivi efficace.

Au moment d'aborder les questions soulevées dans la très utile note explicative établie pour cette séance, il faut souligner dès l'abord qu'une courte intervention ne suffira pas à les traiter en détail ni de manière aussi complète qu'elles le méritent. Je voudrais donc faire une remarque générale avant de présenter des observations spécifiques sur certaines des six questions. Cette remarque générale consiste à dire que chacune des six questions soulevées fait ressortir la nécessité d'une coopération et d'une interaction renforcées entre les différents organes et organisations qui composent la famille des Nations Unies. S'il y a donc une conclusion principale à tirer, c'est la nécessité impérative que les différents bras de l'Organisation améliorent leur degré de cohérence, coopération et communication pour rehausser la pertinence de l'ONU.

Ce n'est pas le Conseil de sécurité qui fera une différence décisive dans un pays glissant dans un conflit ou s'en remettant. Ce ne sont pas les décisions du Conseil économique et social, ou de l'Assemblée générale, qui assureront une croissance économique

stable et un développement durable dans un pays en développement donné. Ce ne sont pas les programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui arracheront la population à la pauvreté, ni les projets du Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui assureront un avenir meilleur à tous les enfants. Ce n'est pas le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui peut faire en sorte que les besoins humanitaires soient couverts, ni empêcher l'apparition de nouvelles crises humanitaires. Toute différence réelle et durable pour ceux auxquels nous essayons de venir en aide ne pourra être que le résultat d'une combinaison de toutes ces activités et le résultat de la pertinence, de l'à-propos et de l'adéquation de l'aide du système des Nations Unies dans son ensemble.

L'autorité du Conseil de sécurité dépend dans une large mesure de son aptitude à faire la preuve qu'il accorde une priorité égale au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans chaque région du monde. Si on pose la question à un membre quelconque de la communauté humanitaire, il fournira facilement un certain nombre d'exemples de conflits et de crises humanitaires qui ne reçoivent pas l'attention voulue. Dans ce contexte, il importe particulièrement de souligner que le Secrétariat doit obtenir une capacité et des ressources supérieures pour donner notification et agir sans tarder là où une situation se dégrade ou peut déboucher sur un conflit. De cette manière, la communauté internationale est mieux en mesure d'évaluer une situation et d'y réagir sans retard, où qu'elle se produise.

L'un des résultats les plus encourageants de la déclaration du sommet du Conseil de sécurité et de la déclaration du Millénaire faite par l'Assemblée générale est le consensus sur la nécessité d'un renforcement de la paix global, qui s'occupe du conflit à toutes ses étapes – depuis la prévention jusqu'au règlement et au renforcement de la paix après le conflit. Au cours des derniers mois, ce consensus s'est précisé – surtout durant la session du Conseil d'administration du PNUD, en janvier dernier, avec la décision sur le rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit – aussi bien qu'avec la déclaration présidentielle sur le renforcement de la paix adoptée durant la présidence tunisienne, en février. Pour ajouter à la remarque générale que j'ai faite tout à l'heure, il est clair que donner un contenu au consensus général représente des défis formidables pour toutes les parties du système des Nations Unies. Mais c'est aussi une tâche majeure pour les pays membres isolément que de s'efforcer encore davantage d'harmoniser leurs propres politiques et leur participation aux différents organes et organisations du système.

Un autre élément du consensus qui s'est dégagé est la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales du conflit, y compris ses causes économiques. Une prévention et une résolution effectives des conflits en font une tâche aussi nécessaire qu'elle est difficile. Un outil dont dispose le Conseil pour s'attaquer aux causes fondamentales d'un conflit réside dans l'adoption de sanctions plus intelligentes afin de créer pour les parties concernées des incitations à résoudre le conflit. Mais l'expérience a montré qu'il est de plus en plus difficile de s'accorder sur l'utilité, la formulation et la mise en oeuvre de régimes de sanctions dans des situations déterminées. Les discussions sur les sanctions contre le Libéria, qui se sont achevées avec succès ce matin, représentent un cas récent qui vient aisément à l'esprit.

Si nous maintenons que les régimes de sanctions sont encore des outils utiles pour que le Conseil de sécurité remplisse son mandat dans des conditions déterminées, les controverses soulevées par leur mise en oeuvre suggèrent qu'il faut examiner ce problème dans un contexte plus large. De quels outils et mesures supplémentaires peut disposer le Conseil pour s'attaquer efficacement aux causes fondamentales du conflit? Quelle considération doit déterminer la mesure ou la combinaison de mesures à appliquer? Jusqu'à quel point cet objectif exige-t-il une approche à l'échelle du système qui aille au-delà du mandat de chacun des organes de l'ONU?. Nous croyons qu'il faut apporter à ces questions l'attention voulue dans le suivi ultérieur de la déclaration du sommet.

Enfin, l'ONU elle-même n'est pas une île. Pour s'avérer efficace et pertinente, l'ONU doit poursuivre et élargir une coopération effective avec d'autres parties telles que les organisations régionales, la société civile et le secteur privé. Les résultats de fond de la réunion tenue les 6 et 7 février entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales offre un exemple des avantages qui peuvent découler d'une coopération plus étroite avec les organisations régionales. Nous nous félicitons des principes directeurs pour la coopération en matière de renforcement de la paix qui se sont dégagés de la réunion, et nous encourageons tant l'ONU que les organisations régionales à

un suivi actif concernant les nombreuses activités identifiées à cette réunion qu'elles pourraient mener en coopération.

M. Cooney (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Président d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, et en particulier d'avoir proposé que les non-membres du Conseil prennent la parole en premier. Si une critique constructive a du bon, le Conseil sortira renforcé du débat d'aujourd'hui. L'éminent représentant du Pakistan a raison de faire remarquer que le Conseil de sécurité n'est pas un club de débats. Mais, je suis persuadé qu'il conviendra que le type d'examen critique auquel nous nous livrons aujourd'hui est nécessaire afin que le Conseil s'acquitte de son mandat à la satisfaction de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à dire d'emblée que l'Irlande appuie les observations que le représentant de la Suède, au nom de l'Union européenne, a déjà faites au cours de ce débat, notamment en ce qui concerne l'accent mis sur l'Afrique, priorité de premier ordre pour mon pays, la nécessité d'oeuvrer à l'application totale des recommandations du rapport Brahimi (*S/2000/809*) et l'importance d'une coopération plus étroite entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays qui fournissent des contingents. Ce dernier point a été soulevé aujourd'hui par un certain nombre de délégations, et l'Irlande n'a pas ménagé ses efforts au Conseil – et continuera de le faire – en faveur d'une meilleure participation des pays qui fournissent des contingents à la préparation des décisions du Conseil sur les missions de maintien de la paix.

La résolution 1318 (2000), adoptée par le Conseil de sécurité en septembre dernier, a porté sur un large éventail de préoccupations. À l'inverse de nombre de personnes qui ont pris la parole avant moi, je me concentrerai sur un point seulement, à savoir les causes profondes des conflits et, en particulier, leurs dimensions économiques et sociales. Ce faisant, je reprends les observations d'un certain nombre de délégations qui ont déjà pris la parole. J'examinerai également un domaine qui ne relève pas de la compétence exclusive du Conseil de sécurité et qui a trait à son interaction avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité est responsable en premier lieu du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est une vaste responsabilité qui ne doit pas se limiter à traiter des crises ayant déjà éclaté. Cela doit impliquer une approche préventive dynamique, menée dans le cadre d'un effort collectif de l'ensemble du système des Nations Unies où notre objectif commun est d'agir de concert pour prévenir et éliminer les menaces à la paix et pour résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires collectifs. Ces responsabilités et ces objectifs – ceux du Conseil de sécurité et des organes qui constituent le système des Nations Unies – sont étroitement liés et interdépendants.

Comme l'a dit l'éminent représentant de la Croatie, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit user de sa visibilité et de son prestige pour consulter les organes des Nations Unies chargés essentiellement du développement et intensifier les efforts déployés par ces derniers. Le représentant du Pérou a fait la même observation.

La paix et le développement sont étroitement liés et interdépendants. Cela a été reconnu au Sommet du Millénaire, où les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'adopter une approche pleinement coordonnée des problèmes de paix et de développement. Pour les Nations Unies, ceci nécessite, comme l'a dit la Norvège, que le Conseil veille à ce que les différentes parties de cette Organisation fassent preuve de cohérence, coopèrent et se renforcent mutuellement dans leurs efforts.

Je voudrais souligner ici, comme l'a dit ce matin l'éminent représentant de l'Égypte, que cette coordination doit se faire dans le plein respect de la compétence des organisations et institutions concernées, bien que, comme l'a indiqué plus tôt le Royaume-Uni, les lignes de partage ne soient pas toujours très claires.

Même si nous sommes parfois en désaccord sur l'événement précis qui a déclenché un conflit donné, nous convenons tous qu'un conflit exacerbe la pauvreté et l'injustice et que le développement durable est impossible sans la paix. C'est un fait que sur les 34 pays qui sont le plus éloignés d'atteindre les objectifs internationaux en matière de développement, 22 sont touchés par des conflits actuels ou récents. À la suite d'un conflit, les plus pauvres deviennent encore plus pauvres.

La composante de développement des Nations Unies, avec sa portée mondiale, constitue à notre avis un instrument important pour attaquer le problème de la pauvreté. Et nous pensons que la communauté internationale – c'est-à-dire nous-mêmes – doit renforcer

ses efforts pour appuyer, en paroles et en actes, une initiative renforcée et cohérente de l'Organisation des Nations Unies contre certaines des causes profondes et des conséquences des conflits : la pauvreté, la maladie, les violations des droits de l'homme, le manque d'éducation ou, c'est ce qui est tout aussi important, l'utilisation de cette dernière à mauvais escient, pour encourager les haines raciales et ethniques.

Quand les Nations Unies agissent dans des pays en crise, cela signifie sans doute que les efforts déployés pour gérer les crises devraient renforcer les objectifs de développement à long terme au lieu de les déformer. Les Nations Unies doivent avoir des définitions de l'autorité, une organisation hiérarchisée et des structures organisationnelles très claires. Cela signifie que tous les efforts doivent être faits pour assurer la cohésion et la coordination, et veiller à ce que les enseignements soient tirés de l'expérience passée et à ce que les meilleures pratiques continuent d'être mises en oeuvre. Cela signifie que les efforts de consolidation de la paix requièrent une coopération et une coordination très étroites entre tous les éléments du système des Nations Unies – en particulier, le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sur le terrain, le PNUD a un rôle important à jouer en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance et dans le contexte du système des coordonnateurs résidents. Enfin, et c'est crucial, toutes les parties du système des Nations Unies devraient chercher à se renforcer mutuellement.

Je pourrais aussi mentionner que beaucoup de travaux sont en cours dans le domaine de la prévention des conflits, cela dans de nombreuses instances. L'Union européenne s'est attachée récemment à élaborer une approche stratégique de la prévention des conflits, inscrite à l'ordre du jour du Conseil européen de Gothenburg. En outre, au cours de sa réunion de haut niveau en avril, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques examinera des directives en matière de prévention des conflits. Il est important que les Nations Unies et leurs différentes instances coordonnent leurs activités pour garantir que les stratégies et les politiques mises au point soient cohérentes et se renforcent mutuellement. Nous avons besoin, au Conseil de sécurité et ailleurs, de poursuivre une approche commune, tant aux Nations Unies que dans l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative qui vient d'être annoncée par le Royaume-Uni pour sa prochaine présidence.

Pour conclure, je n'ai pas pu répondre aujourd'hui à tous les points qui ont été soulevés ce matin, mais nous avons pris dûment note de tout ce qui a été dit et nous en tiendrons compte au cours du reste de notre mandat au Conseil de sécurité. Nous sommes prêts à aider le Président à rédiger un texte concis axé sur les résultats et tourné vers l'avenir, par lequel le Conseil signalerait à la famille des Nations Unies et au monde dans son ensemble qu'il est résolu à donner suite à l'important débat d'aujourd'hui.

Bien sûr, les paroles seules ne suffisent pas. Comme nous l'a rappelé le Secrétaire général au début de notre discussion, celles- ci doivent s'appuyer sur des actes. Nous devons, comme l'a dit la Croatie ce matin, pratiquer ce que nous prêchons.

M. Neewoor (Maurice) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à féliciter une fois de plus l'Ukraine d'assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je remercie également la Tunisie pour sa présidence très efficace à la tête du Conseil le mois dernier.

Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé ce débat public sur le suivi du sommet du Conseil de sécurité qui a eu lieu il y a six mois, parallèlement au Sommet du Millénaire. Nous sommes également reconnaissants à votre délégation du document d'information que vous avez fait distribuer afin de susciter un débat sur cette question extrêmement importante.

Nous apprécions le fait que pour la réunion d'aujourd'hui, vous avez choisi d'adopter la formule qui avait été introduite sous la présidence de Singapour, permettant aux non-membres du Conseil de sécurité de prendre la parole en premier. Cette formule permet aux membres du Conseil de sécurité d'entendre les vues de l'ensemble des Membres des Nations Unies et cela nous permet à nous, membres du Conseil, de réagir à ces vues dans toute la mesure du possible au cours d'un processus interactif. Nous ne doutons que cela a été très apprécié par l'ensemble des membres.

Quand les dirigeants des pays siégeant au Conseil de sécurité se réunissent pour un sommet extraordi-

naire, comme cela s'est produit il y a six mois et à l'issue de sérieuses délibérations conviennent d'une déclaration qui inclut leurs vues collectives sur un sujet aussi important que celui consistant à « assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique », une telle déclaration non seulement appelle toute notre attention, mais devrait être mise en oeuvre par tous les moyens possibles et à titre prioritaire. Il est regrettable que cette importante déclaration soit restée plus ou moins lettre morte depuis son adoption lors du sommet, le 7 septembre dernier.

Le Bangladesh fournit des soldats et autre personnel de maintien de la paix aux missions de l'ONU sur tous les continents, y compris dans les zones les plus dangereuses. Nous en acceptons le sacrifice, ainsi que d'autres Membres de l'ONU, mais il s'agit pour nous de ne pas répéter les expériences que nous avons faites au Rwanda et en Sierra Leone.

Un autre engagement a été de prendre des mesures pour aider l'ONU à obtenir du personnel bien entraîné et équipé pour les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous nous rappelons les observations faites dans le rapport du Groupe Brahimi sur la question de l'écart existant entre les engagements et la contribution de ceux qui disposent des plus grandes capacités et des plus grands moyens. Nous nous rappelons également des observations du Secrétaire général à cet égard à la suite du retrait des bataillons jordaniens de Sierra Leone.

La protection des civils bénéficie d'un engagement prudent qui est couvert par la clause de sauvegarde, là où elle s'applique. Dans le cas de la République démocratique du Congo, concept inverse des opérations que nous avons appuyées, nous avons invoqué la clause de sauvegarde. Nous serons jugés par ce qui se passe sur le terrain en ce qui concerne les civils.

Renforcer les consultations avec les pays fournisseurs de contingents lorsqu'une décision est prise concernant les opérations de maintien de la paix représentait un autre grand engagement. Grâce à la présidence singapourienne, le Conseil s'est engagé à le faire. Le renforcement des capacités de l'ONU pour planifier, établir, déployer et mener à bien les opérations de maintien de la paix était un engagement majeur à cet égard. En décembre, l'Assemblée générale a approuvé 95 postes suite aux recommandations Brahimi. Dans la mesure où il s'agissait d'une demande d'urgence, nous espérons que le Secrétariat prendra les mesures voulues pour recruter rapidement les titulaires des postes à pourvoir, cela compte tenu des retards habituels.

Pour terminer, nous suggérons trois mesures concrètes pour assurer le suivi du débat d'aujourd'hui. Premièrement, en ce qui concerne la recommandation du Secrétaire général, nous pourrions adopter des mesures visant à engager nos gouvernements, lorsqu'ils faillissent à mettre en oeuvre, sur le plan national, de la résolution 1318 (2000) et, naturellement, des engagements pris par nos chefs d'État et de gouvernement respectifs. Nous pourrions également envisager de faire participer la branche exécutive de nos gouvernements dans nos pays respectifs.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'initiative d'assurer le suivi de la résolution à l'échelle du système des Nations Unies, nous avons souligné certains des points. Un rapport du Secrétaire général, probablement dans six mois, permettra un examen trimestriel d'une façon plus approfondie. Les observations des Membres de l'ONU et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires, constitueraient des contributions importantes au rapport. Le rapport sera des plus utiles dans le cadre d'une réunion ministérielle qu'a proposé Maurice – proposition que ma délégation soutient. Le Conseil a précédemment envisagé une telle réunion dans le contexte de la prévention des conflits.

Troisièmement, nous pourrions envisager de faire participer les peuples, au nom desquels la Charte a fondé l'ONU. Nous avons parlé de la participation de la branche exécutive. L'Union interparlementaire (UIP) est une institution qui pourrait faire avancer le suivi des résolutions de l'ONU, en particulier de celles du Conseil. Nous pourrions, au niveau national, envisager les mesures appropriées pour informer et faire participer nos citoyens. Le pouvoir de prendre les décisions majeures doit appartenir au peuple.

Enfin, nous sommes heureux de noter que le Conseil s'écarte lentement mais sûrement de la démarche du pompier en faveur d'une approche globale de la paix et de la sécurité. Cela implique la reconnaissance du fait que le Conseil ne peut agir seul quand il s'agit des questions de paix et de sécurité. Nous approuvons la notion de compétition constructive mentionnée par le représentant du Royaume-Uni, qui chercherait à encou-

rager des partenariats les plus larges possibles pour la paix, comme souligné par les États-Unis.

Nous avons noté quelques initiatives et progrès importants. Toutefois, il n'y a pas lieu d'être trop satisfait. Le Conseil doit faire mieux. Le Bangladesh continuera d'apporter sa contribution à notre entreprise collective.

Le Président (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude à toutes les délégations pour leur importante contribution à notre débat aujourd'hui. Je pense que ce débat a prouvé qu'il était opportun et utile.

La nécessité de conduire un examen régulier de la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité était une des motivations majeures qui a poussé la présidence ukrainienne du Conseil à tenir ce débat. En effet, un tel examen pourrait devenir un des moyens concrets d'assurer que les décisions du Conseil sont traduites dans les faits. La présidence est très encouragée par les nombreuses observations visant une action concrète et par les propositions pratiques qu'ont avancées les délégations en vue de contribuer à la réalisation des engagements pris par le Conseil de sécurité à sa réunion au sommet. La présidence estime qu'il est très important de ne pas perdre de vue ses propositions et nous réfléchirons avec soin, en consultation avec tous les membres du Conseil, sur la manière la plus appropriée de les mettre par écrit afin d'officialiser, comme l'a déclaré l'Ambassadeur de l'Irlande, une issue de ce débat orientée vers l'action.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 50.